

ROYAUME DU MAROC
LE PREMIER MINISTRE
MINISTERE DE LA PRIVATISATION CHARGE DES ENTREPRISES D'ETAT

SAMIR

Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage

NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR L'ETAT
A LA BOURSE DES VALEURS
DE
5.160.375 ACTIONS
AU PRIX DE 243 Dh PAR ACTION

SOUSCRIPTION DU 04.03.1996 AU 12.03.1996

CDVM

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (C.D.V.M.) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été soumise à l'appréciation du C.D.V.M. qui l'a visé sous la référence n° /96 le 19 mars 1996.

SBVC

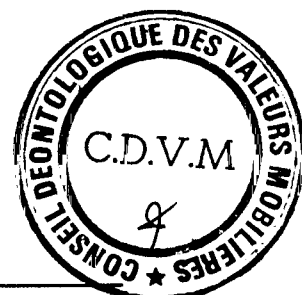
Les actions de la SAMIR seront cotées à la bourse des valeurs de Casablanca conformément aux dispositions de la loi n°39-89 promulguée par le Dahir n°1-90-01 du 15 Ramadan 1410 (11 Avril 1990) publié au Bulletin Officiel le 22 Ramadan 1410 (18 Avril 1990) telle que modifiée, et de ses textes d'application. La première cotation aura lieu le 19 mars 1996.

BANQUES CONSEILS
Banque Marocaine du Commerce Extérieur
&
Banque Centrale Populaire

Handwritten notes: "à voir au 05/96", "Le Directeur", "Abdellatif FAOUZI".
Circular stamp: "CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES", "C.D.V.M.", "1996".

ABREVIATIONS

"	pouce
%V	pourcentage volumique
%P	pourcentage massique
ARA	Amsterdam Rotterdam Anvers
ARAMCO	Arab & Américan Company
bbl	baril
bpj	baril par jour
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
CIF NWE	Coût + Assurance + Frêt norme Nord Ouest Europe
cst	centistoke
d	densité
Dh	Dirham marocain
Dh/hl	Dirham par hectolitre
Dh/t	Dirham par tonne
dwt	deadweight tonnage (tonnage de port en lourd)
EX- Refinery Storage	A la raffinerie lieu convenu
FOB	Free On Bord - Franco bord port d'embarquement convenu
kg/j	kilogramme par jour
GPL	gaz de pétrole liquéfiés (LPG)
INF A	inférieur à
lb	livre
mg/l	milligramme par litre
mtpa	millions de tonnes par an
l/mn	litre par minute
m	mètre
m ³	mètre cube
m ³ /h	mètre cube par heure
MW	mégawatt
ODI	Office de Développement Industrielle
ODEP	Office de Développement et d'Exploitation des Ports
PF	point final
PFI	prélèvement fiscal à l'importation
PI	point initial
Platt's	Publication périodique des cours des produits pétroliers faisant autorité
ppm	parties par million
Sea Going	En mer
SNI	Société Nationale d'Investissement
t	tonne métrique
t/an	tonne par an
TEP	tonne équivalent pétrole
TIC	taxe intérieure de consommation
TVA	taxe sur la valeur ajoutée (VAT)
TVR	tension de vapeur Reid (RVP)
US\$	Dollar américain



SOMMAIRE

A - PREAMBULE

- A-1. Attestations des personnes qui assument la responsabilité de la Note d'Information et du contrôle des comptes

B - OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

- B-1. Cadre de l'opération
- B-2. Renseignements relatifs aux titres offerts
- B-3. Modalités de souscription
- B-4. Prix de l'offre publique de vente
- B-5. Syndicats de placement
- B-6. Politique de distribution de dividendes
- B-7. Régime fiscal
- B-8. Structure du capital

C - PRESENTATION DE SAMIR

- C-1. Historique
- C-2. Statut juridique
- C-3. Régime fiscal
- C-4. Evolution du capital
- C-5. Conseil d'administration

D - DONNEES ECONOMIQUES

- D-1. Place du secteur pétrolier dans le bilan énergétique
- D-2. Demande en produits pétroliers
- D-3. Offre en produits pétroliers
- D-4. Réglementation du secteur pétrolier
- D-5. Facteurs de risque

E - ACTIVITES, MOYENS TECHNIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

- E-1. Activité de raffinage
- E-2. Moyens techniques
- E-3. Ressources humaines
- E-4. Participations financières

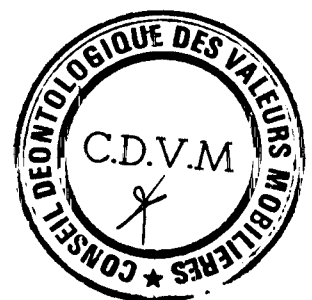


F - SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

- F-1. Rappel sur le système de forfaitisation
- F-2. Bilans
- F-3. Comptes de produits et charges
- F-4. Etat des soldes de gestion
- F-5. Tableau de financement
- F-6. Affectation des résultats
- F-7. Ratios financiers
- F-8. Ratios boursiers
- F-9. Principes comptables et de présentation des états financiers
- F-10. Annexes

G - PERSPECTIVES

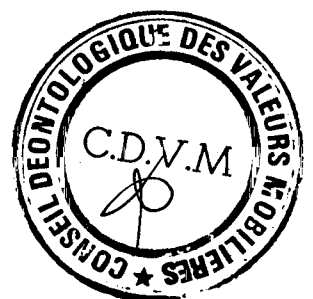
- G-1. Stratégie de développement



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la société concernée.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société.



PREAMBULE

A-1. Attestations des personnes qui assument la responsabilité de la présente Note d'Information

Le Ministre de la Privatisation Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Entreprises d'Etat :

Les opérations de cession prévues dans le cadre de la privatisation de SAMIR, dont les modalités sont fidèlement décrites dans le présent document, sont conformes aux dispositions de la loi n° 39-89 promulguée par le Dahir n°1-90-01 du 15 Ramadan 1410 (11 Avril 1990) publié au Bulletin Officiel le 22 Ramadan 1410 (18 Avril 1990) autorisant le transfert des entreprises publiques au secteur privé telle que modifiée, et ses textes d'application.

Le Ministre de la Privatisation Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Entreprises d'Etat

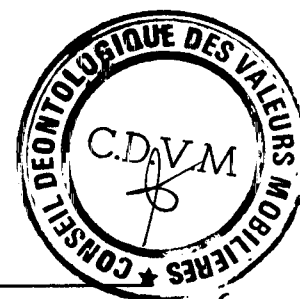
Arrêté n° 3025-95 du 02.01.96 du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs :

Les conditions et les modalités de conversion des Bons de Privatisation, décrites dans la présente Note d'Information, sont conformes aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n° 3025-95 relatif à l'émission de Bons du Trésor convertibles en actions des entreprises privatisables.

L'Administrateur Directeur Général de SAMIR :

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent les informations qui selon les Banques Conseils sont nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SAMIR ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission d'information connue de nature à en altérer leur portée. X

Administrateur Directeur Général



Le Commissariat aux Comptes:

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 1992, le 31 décembre 1993 et le 31 décembre 1994 ont fait l'objet de vérifications par nos soins à l'issue de chacun des exercices considérés. La sincérité des informations financières et comptables examinées n'appelle de notre part aucune observation.

Mohamed Salah BENNANI et Mustapha DAOUD

Les Auditeurs Externes:

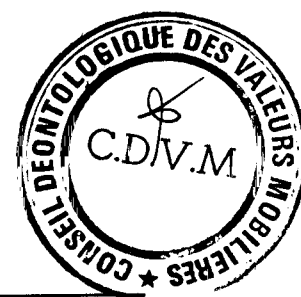
Nous avons audité les états financiers de la SAMIR arrêtés au 31 décembre 1994 et avons émis un rapport à cet effet le 11 juillet 1995. Les réserves contenues dans ce rapport sont relatives :

- aux montants à recevoir de l'Administration des douanes et ceux dus à la Caisse de Compensation au 31 décembre 1994,
- à la provision pour dépréciation des stocks de consommables constituée à la fin 1994,
- au risque fiscal lié aux exercices non contrôlés et non prescrits.

Nous avons pris connaissance des mesures adoptées par la SAMIR en matière d'estimation des provisions pour dépréciation des stocks et des décisions prises le 28 février 1996 par la Commission Interministérielle concernée, relatives à la régularisation du solde dû à la Caisse de Compensation.

Au vu de ces mesures, les réserves émises dans notre rapport d'audit des comptes de la SAMIR au 31 décembre 1994 sont levées en ce qui concerne les soldes de la Caisse de Compensation et de l'Administration des douanes ainsi que la provision pour dépréciation des stocks. Nous réservons cependant notre opinion sur l'impact de ces régularisations sur les comptes de l'exercice 1995.

KPMG Audit-Maroc
Jamal Saâd El Idrissi



Les Banques Conseils :

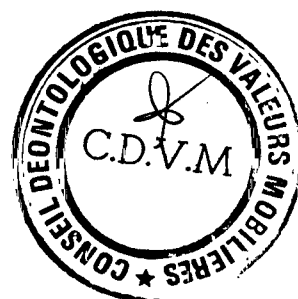
La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Cette Note d'Information est basée sur les informations suivantes :

- les comptes sociaux légaux de **SAMIR**;
- certains commentaires et opinions des principaux dirigeants de la société sur la situation du marché et son évolution.
- les rapports établis par les commissaires aux comptes Mrs. B. BENNANI et M. DAOUD et les auditeurs externes KPMG- Audit-Maroc. et ~~M. DAOUD et les auditeurs externes KPMG- Audit-Maroc.~~ X

L'opération envisagée est conforme aux procédures et règles de la législation marocaine en matière de droit des sociétés et les états financiers de **SAMIR** sont certifiés par les commissaires aux comptes Mrs. B. BENNANI et M. DAOUD.

BMCE & BCP



OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

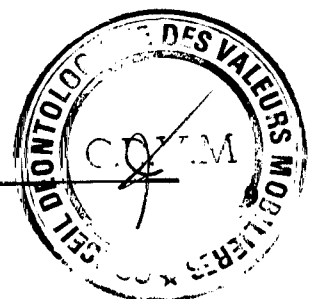
B-1. Cadre de l'opération

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Privatisation et conformément aux dispositions de la loi n°39-89 promulguée par le Dahir n°1-90-01 du 15 Ramadan 1410 (11 Avril 1990) publié au Bulletin Officiel le 22 Ramadan 1410 (18 Avril 1990) telle que modifiée, et de ses textes d'application, le Ministre de la Privatisation Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Entreprises d'Etat a décidé de transférer au secteur privé, après avis de la Commission des Transferts, les participations détenues dans SAMIR société anonyme au capital de un milliard trente deux millions soixante quinze mille Dirhams (1.032.075.000 DH) ayant pour objet le raffinage du pétrole brut, l'industrie de transformation des dérivés du pétrole et d'une façon générale, toutes activités relevant de l'industrie pétrolière destinée à satisfaire en priorité les besoins intérieurs du marché marocain.

Pour réaliser le transfert susvisé, il est prévu de procéder :

- à une première Offre Publique de Vente portant sur 5.160.375 titres soit 25 % du capital social de SAMIR. La période de mise en vente relative à cette Offre Publique de Vente est comprise entre le 04 Mars 1996 et le 12 Mars 1996. Le Ministère de la Privatisation se réserve le droit d'augmenter la taille de l'émission au-delà de son montant initial pour la porter à un maximum de 30 % du capital de la SAMIR, en acceptant tout ou partie du dépassement éventuel des souscriptions ou de réduire le montant de l'émission à celui effectivement souscrit dans le cas où les souscriptions ne couvrent pas l'intégralité de l'émission;
- à une cession n'excédant pas 3% du capital social de SAMIR, à ses salariés, aux conditions prévues par la loi;
- à une cession de 35% à 51 % du capital social de SAMIR, par voie d'appel d'offres ouvert à un consortium d'actionnaires selon les conditions et modalités qui seront déterminées ultérieurement;
- à une seconde offre publique de vente portant sur le reliquat du capital privatisable de SAMIR.

A travers ces opérations de transfert, l'objectif poursuivi est d'élargir l'actionnariat de SAMIR tout en la dotant d'un groupe d'actionnaires homogène et stable capable de soutenir son développement.



B-2. Renseignements relatifs aux titres offerts

TOTAL DES ACTIONS OFFERTES	: 5.160.375 au porteur
PERIODE DE SOUSCRIPTION	: du 04 mars 1996 au 12 mars 1996
MODE DE PAIEMENT	: en Bons de Privatisation ou en espèces
LIEU DE SOUSCRIPTION	: auprès des sièges, succursales et agences des membres des syndicats de placement
JOUISSANCE	: 1^{er} Janvier 1996, coupon 1995 attaché
DATE D'INTRODUCTION EN BOURSE	: 19 mars 1996
PRIX DE SOUSCRIPTION	: 243 DH par action de valeur nominale 50 DH
PRIME D'EMISSION	: 193 DH

La présente introduction à la bourse des valeurs de Casablanca porte sur des actions entièrement libérées, libres de tout engagement, négociables, représentant une fraction du capital social et donnant droit à une part des résultats et un droit de vote par action.

B-3. Modalités de souscription

Les conditions de placement et d'allocation sont comme suit :

Une priorité de premier ordre sera donnée aux demandes correspondant à une option d'échange de Bons de Privatisation par rapport aux demandes faites par paiement en espèces.

1. Souscription en Bons de Privatisation

Cette souscription s'adresse aux personnes physiques et aux personnes morales.

La répartition entre les souscripteurs est définie de la manière suivante :

Personnes Physiques :	70 %
Personnes Morales :	30 % avec une priorité au



La valeur d'échange des Bons est : 1 006,7 DH brut.

a- Personnes physiques : Le nombre minimum de Bons à échanger est de trois (3) par porteur. Dans la limite des titres disponibles, toutes les demandes d'échange seront servies à hauteur de trois (3) bons par porteur. Toutes les demandes d'échanges seront ensuite satisfaites graduellement par palier de un bon jusqu'à hauteur de cinquante (50) bons par porteur. Au delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes d'échange résiduelles, dans la limite d'un maximum de mille (1.000) bons par porteur.

b- Personnes morales : Une priorité est attribuée aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Aucun minimum par porteur n'est exigé. Les demandes seront servies au prorata, dans la limite de deux cent six mille quatre cent quinze (206 415) actions par souscripteur soit 1% du capital social de SAMIR.

Si un porteur de bons optant pour l'échange a droit à un nombre d'actions comportant une fraction formant rompu, il lui sera servi le nombre entier d'actions immédiatement supérieur. La fraction d'action supplémentaire est à couvrir par un paiement en espèces .

Le nombre d'actions restant qui n'aurait pas fait l'objet d'un échange contre des bons par l'une ou l'autre des deux catégories de porteurs de bons, sera attribué aux souscripteurs en numéraire.

2. Souscriptions en espèces

Cette souscription s'adresse aux personnes physiques et aux personnes morales.

La répartition entre les souscripteurs est définie de la manière suivante :

Personnes Physiques : 70 %
Personnes Morales : 30 % avec une priorité aux OPCVM

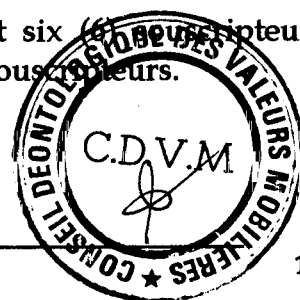
a. Personnes physiques :

- Minimum: Treize (13) actions par souscription.
- Maximum : Quatre mille cent quarante trois (4.143) actions par souscription.

Les souscriptions minimales seront servies en priorité dans la limite des titres disponibles après allocation des souscriptions en bons de privatisation.

Les souscriptions en espèces par procuration ne sont pas autorisées. Toutefois les personnes physiques sont autorisées à souscrire pour leur famille dans les limites ci-après :

Deux (2) souscripteurs et quatre (4) enfants par famille, soit six (6) souscripteurs, ou bien un (1) conjoint et deux (2) enfants par famille, soit trois (3) souscripteurs.



b. Personnes morales et OPCVM :

Priorité aux OPCVM.

Pas de minimum.

Un maximum de deux cent six mille quatre cent quinze (206.415) actions.

Allocation au prorata.

3. Politique d'allocation par groupe d'investisseurs

Réduction de la tranche personnes morales :

Réduction de moitié (au plus) de la tranche personnes morales/institutionnelle, si la tranche réservée aux personnes physiques est sursouscrite.

Transvasement :

Au cas où l'une des tranches serait sous-souscrite par rapport à son quota initial, le Ministre de la Privatisation se réserve le droit de transvaser la différence entre le quota initial de ladite tranche et la demande effectivement exprimée dans l'autre tranche.

4. Nullité des souscriptions multiples par mode de paiement

Les souscriptions multiples, par mode de paiement, par une même personne physique ou morale aux guichets d'un ou de plusieurs membres du syndicat de placement ou société de bourse seront frappées de nullité.

Cependant, les souscripteurs peuvent souscrire à la fois en Bons de Privatisation et en espèces sans que leurs souscriptions soient annulées.

Pour les personnes physiques, l'inscription des numéros de carte d'identité sous la responsabilité de l'organisme qui recueille les souscriptions fera foi.

Pour les personnes morales, le numéro de patente ou le numéro d'immatriculation au registre du commerce tel qu'inscrit dans le dossier du client auprès de l'organisme qui recueille les souscriptions fera foi.



B-4. Prix de l'offre publique de vente

Avis de l'Organisme d'Evaluation

Conformément à l'article Premier de la loi n° 39-89 promulguée par le Dahir n° 1-90-01 du 15 Ramadan 1410 (11 Avril 1990) et aux décrets du 16 Octobre 1990, l'Organisme d'Evaluation a rendu son avis et fixé le prix d'offre de l'action SAMIR à 243 DH qui correspond à une capitalisation boursière totale de SAMIR de 5.015.884.500 DH pour un capital composé de vingt million six cent quarante et un mille cinq cent (20.641.500) actions. La détermination de ce prix a été basée sur une fourchette de prix élaborée par la BMCE et Deutche Morgan Grenfell selon les méthodes d'évaluations suivantes :

- La Valeur Patrimoniale
- La Valeur Vénale
- Les Transactions Comparables
- Les Sociétés Cotées Comparables
- Les Cash-Flow Actualisés

Prix de cession

Le prix de l'action SAMIR est de 243 DH.

Les modalités de l'Offre de Vente ont fait l'objet d'un communiqué du Ministre Chargé de la Mise en Oeuvre des Transferts et feront l'objet d'un décret conformément à l'article 3 de la loi n° 39-89.



B-5. Syndicats de placement

Chefs de file

Banque Marocaine du Commerce Extérieur
&
Banque Centrale Populaire

Membres des syndicats de placement

Placement auprès du public	Placement auprès d'institutionnel
Banque Commerciale du Maroc	Maroc Inter-Titres
Crédit du Maroc	Al Wassit
Société Générale Marocaine de Banques	Sogebourse
Wafabank	Wafabourse
ABM Bank	Safabourse
Arab Bank Maroc	Casablanca Finance Intermédiation
Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient	Maroc Service Intermédiation
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Upline Securities
Banque Nationale pour le Développement Economique	BMCI Securities
Caisse Marocaine du Crédit Agricole	Somacovam
Crédit Immobilier et Hotelier	CDM capital
Société Marocaine de Dépôt et de Crédit	Attijari Intermédiation
Union Bancaria Hispano Marroqui	ABM Valmob
Citibank	
Banco Exterior de Espana	
Union Marocaine de Banques	

Restrictions :

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre. Dans les limites arrêtées par les lois et règlements en vigueur, ni le CDVM, ni SAMIR n'encourent de responsabilité du fait du non respect par l'un d'entre eux de ces lois ou règlements



B-6. Politique de distribution de dividendes

Au cours des trois dernières années SAMIR a distribué des dividendes de l'ordre de :

- 306 millions de DH au titre de l'exercice 1992, soit 67 % du bénéfice.
- 156 millions de DH au titre de l'exercice 1993, soit 68 % du bénéfice.
- 175 millions de DH au titre de l'exercice 1994, soit 95 % du bénéfice.

Les dividendes distribués aux titres des exercices précités ont eu lieu après versement à la Caisse de Compensation des excédents de raffinage dans le cadre du système de forfaitisation alors en vigueur.

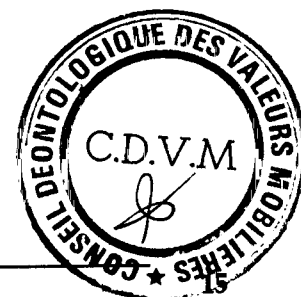
SAMIR a pour politique de distribuer chaque année un montant correspondant à une part des bénéfices nets, sous réserve que la situation financière de la société et ses besoins en investissement le permettent, dans le cadre d'une politique d'endettement mesuré. Les dividendes distribués par le passé ne constituent en aucun cas une garantie de revenus futurs.

B-7. Régime fiscal

En l'état actuel de la législation marocaine, le régime suivant est applicable.

Actionnaires personnes physiques

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10 % avec un abattement de 50% pour les personnes physiques résidentes produisant une attestation de propriété et ce conformément aux dispositions de l'article 81 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 4 Rabia II (21 septembre 1993) relatif à la bourse des valeurs. La disposition citée est valable jusqu'au 06-10-98. Cette disposition n'est valable que lorsque la société distributrice de dividende est cotée pendant au moins six mois au cours de l'exercice auquel se rapporte ses dividendes. Cette disposition n'est pas cumulable avec d'autres abattements. Les plus values de cession sur les titres cotés à la bourse des valeurs sont exonérées d'impôt conformément à l'article 14 de la loi de finance transitoire n° 45-95.



Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de participation et assimilés bénéficient d'un abattement de 100 % conformément à l'article 9 du Dahir 1-86-293 du 31.12.86 portant loi 24-86 relative à l'IS.

Conformément à l'article 19 de la loi de finance transitoire n° 45-95 les plus-values de cession sont passibles de l'impôt sur les sociétés dans le cas où la durée de détention des titres est inférieure à 4 ans. Elles bénéficient :

- ✓ d'un abattement de 25 % si la durée de détention des titres est comprise entre 4 et 8 ans ;
- ✓ d'un abattement de 70 % si cette durée est supérieure à 8 ans ;
- ✓ d'une exonération totale d'impôt, en cas de réinvestissement de la plus-value réalisée en biens d'équipements ou en terrains non bâtis affectés à un usage professionnel ou à l'édification de constructions destinées à cette fin ou en biens se rattachant à l'exploitation de l'investisseur ayant réalisé ces plus-values.

Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes au Maroc

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10 %

Les plus values de cession sur les titres cotés à la bourse des valeurs sont exonérées d'impôt.

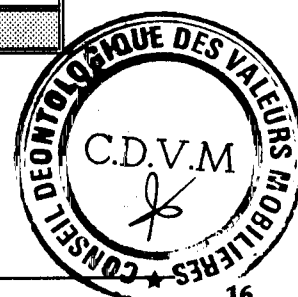
B-8. Structure du capital

Le capital social de la société est de 1.032.075.000 DH, un milliard trente deux millions soixante quinze mille, composé de (20.641.500) actions.

L'actionnariat de la société se détaille comme suit :

	Avant l'OPV		Après l'OPV	
	en titre	en %	en titre	en %
Etat marocain	20.398.950	98,82	15.238.575	73,82
SNI	231.000	1,12	231.000	1,12
BNDE	11.550	0,06	11.550	0,06
Public	-	-	5.160.375	25,00
TOTAL	20.641.500	100,00	20.641.500	100,00

Source : SAMIR



PRESENTATION DE SAMIR

C-1. Historique

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc, pays non producteur de pétrole, décide d'assurer la maîtrise de ses besoins en énergie, en créant une raffinerie à Mohammédia. Celle-ci est née d'une convention signée en 1959 entre l'Etat représenté par le *Bureau des Etudes et des Participations Industrielles* (BEPI) et l'office italien des hydrocarbures *Ente Nazionale Idrocarbur* ("ENI") représenté par sa filiale ANIC. Elle prit la dénomination de "Société Anonyme Marocaine et Italienne de Raffinage" ou "SAMIR".

A la suite de la crise pétrolière en 1973, SAMIR après une fructueuse coopération maroco-italienne avait procédé à la marocanisation de son capital et sa raison sociale est devenue « Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage ».

Depuis sa création, SAMIR a connu plusieurs projets d'extension qui restaient guidés par le souci de satisfaire la demande en produits raffinés au moindre coût pour la collectivité. Parallèlement à son activité principale, SAMIR a participé depuis 1968 au capital de plusieurs filiales, ayant pour la plupart un lien étroit avec les activités de raffinage.

Aujourd'hui, avec une capacité installée de six millions deux cent cinquante mille tonnes (6.250.000 tonnes) de pétrole brut par an, SAMIR satisfait l'essentiel des besoins nationaux grâce à une diversification de ses activités et une recherche constante de nouveaux produits.

SAMIR est une société anonyme de droit privé, immatriculée au registre de commerce sous le numéro Mdia 91.

C-2. Statut juridique

- Dénomination : Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage "SAMIR"
- Siège Social : A Mohammédia
- Forme Juridique : Société Anonyme
- Date de Constitution : 1959
- Durée de Vie : 99 ans
- Objet Social : La Société a pour objet le raffinage du pétrole brut, l'industrie de transformation des dérivés du pétrole et d'une façon générale, toutes activités relevant de l'industrie pétrolière destinée à satisfaire en priorité les besoins intérieurs du marché marocain.
- Capital social actuel : 1.032.075.000 DH divisé en 20.641.500 actions de nominal 50 DH chacune.
- Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre.



C-3. Régime fiscal

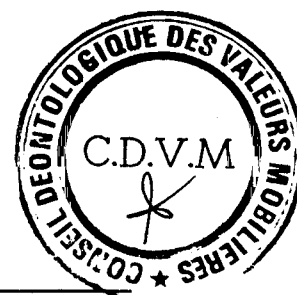
SAMIR est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Ainsi, la Société est assujettie à l'Impôt sur les Sociétés (IS) aux taux réglementaires soit 36 % en 1995 et 35 % en 1996.

C-4. Evolution du capital

Le capital de **SAMIR** a connu l'évolution suivante :

	1992	1994	1996
Capital en MDH	563,0	625,5	1.032,0
Nombre d'actions	5.630.000	6.255.000	20.641.500
Nominal en DH	100	100	50

Source: SAMIR



C-5. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 12 membres.

Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines
Abdellatif Guerraoui
Président

Le Docteur Youssef Ben Abbes
Administrateur

Le secrétaire général du Ministère de l'Energie et des Mines
Mohamed Es-Sdiqui
Administrateur

Mustapha Faris
Administrateur

S.N.I. représentée par son Président Directeur Général
M'Fadel Lahlou
Administrateur

B.N.D.E. représentée par son Président Directeur Général
Farid Dello
Administrateur

O.D.I. représentée par son Directeur Général
Bachir El Bouhali
Administrateur

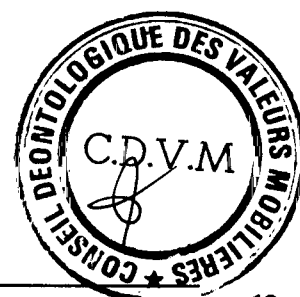
Le Directeur de l'Energie
Abdelali Bencheqroun
Administrateur

Le Directeur des Etablissements Publics et des Participations
Noureddine Omary
Administrateur

Le Directeur du Budget
Abderrazak Lazrak
Administrateur

Abdelouahed Kabbaj, Inspecteur des Finances
Administrateur

Abderrafih Menjour, Directeur Général
Administrateur



DONNEES ECONOMIQUES

D-1. Place du secteur pétrolier dans le bilan énergétique

Au cours des deux dernières décennies, la consommation d'énergie primaire au Maroc a connu deux périodes assez contrastées :

- pendant les années 70, la demande d'énergie, reposant sur l'importation de pétrole brut, a cru fortement à un rythme annuel moyen de 7 % ;
- à la suite du second choc pétrolier de 1979, le renchérissement du prix du pétrole brut a conduit le Maroc à prendre des mesures destinées à rééquilibrer sa balance commerciale.

Ce rééquilibrage s'est fait suivant deux axes principaux :

- un recentrage de la production vers des industries à plus faible contenu énergétique dans le PNB ;
- la diversification de l'approvisionnement énergétique au bénéfice du charbon dont la consommation s'est développée dans les industries cimentières, minières et dans la production électrique en raison d'une fiscalité favorable.

Cette diversification pourrait être renforcée grâce aux perspectives d'importation de gaz naturel algérien, si les conditions s'avèrent intéressantes.

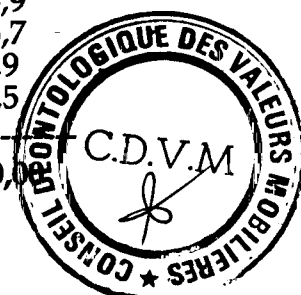
La consommation énergétique nationale est passée de 7,9 millions TEP en 1994 à près de 8,3 Millions TEP en 1995. Elle demeure caractérisée par la prédominance des produits pétroliers même si la part de ces derniers est tombée de 80 % en 1994 à 74 % en 1995 en raison de l'entrée en service de la centrale de JORF LASFAR fonctionnant au charbon. En conséquence, ce dernier combustible qui occupe la 2ème place grâce aux multiples conversions effectuées auparavant, a vu sa part de marché se consolider passant de 16 % à 24 % sur la même période.

Compte tenu de l'insuffisance en ressources énergétiques locales mobilisables, la satisfaction des besoins en 1995 est demeurée largement tributaire, à hauteur de 93,6%, des produits énergétiques importés. Ainsi, 7,4 millions T de produits pétroliers et 2,45 millions T de charbon ont été importés.

REPARTITIONS DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE NATIONALE

	<u>1.000 TEP</u>	<u>%</u>
Produits pétroliers.....	6.136	73,9
Charbon.....	1.966	23,7
Electricité hydraulique.....	160	1,9
Gaz naturel.....	40	0,5
	<hr/>	<hr/>
	8.302	100,0

Source : Ministère de l'Energie et des Mines



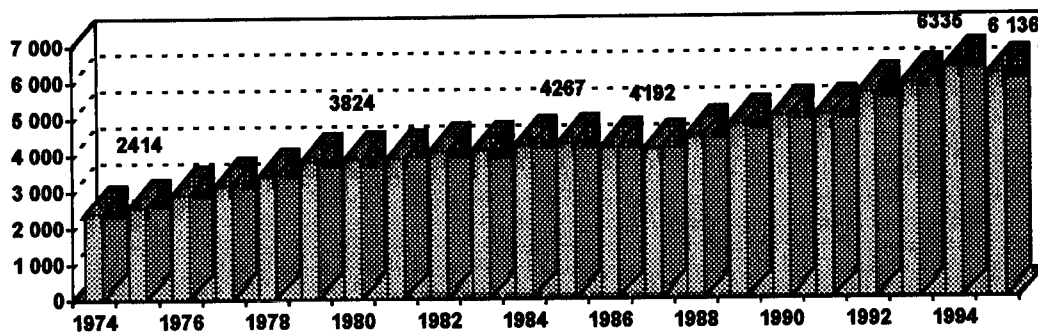
D-2. Demande en produits pétroliers

Les prix élevés de l'énergie pratiqués au Maroc depuis la décennie 80 et les efforts de diversification de sources d'énergie n'ont pas affecté les différents produits pétroliers de la même manière.

La croissance de la consommation des produits pétroliers peut être résumée ainsi:

- décennie 70 :** très forte augmentation de la consommation (+9,5 % par an de 1974 à 1979) ;
- 1982 - 1987 :** relative stagnation : sous l'effet de l'ajustement structurel de l'économie marocaine (PAS) la consommation de l'énergie primaire s'est adaptée progressivement à une plus faible intensité énergétique;
- après 87 :** reprise de la demande.

CONSOMMATION DE PRODUITS PETROLIERS EN 1000 TEP.



source : Ministère de l'Energie et des Mines.

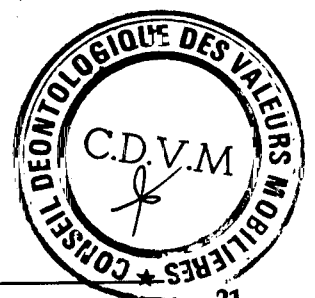
Le taux moyen de croissance de la demande entre 1974 et 1979 a atteint un niveau élevé de 9,5%. Ce taux a été en moyenne de 2% par an entre 1979 et 1986. Le ralentissement de la progression de la demande a été beaucoup plus fort pour les premières années : 1,2% de 1979 à 1984. La reprise de la consommation s'est manifestée à partir de 1986, avec un taux moyen de 5% environ entre 1986 et 1995.

En 1995, la consommation des produits pétroliers au Maroc représente avec 6,13 millions de tonnes environ 74% de la consommation énergétique du Royaume.

Cette consommation se ventile comme suit :

Gasoil :	2 474 000 T	(42,22%)
Fuel :	2 106 000 T	(35,94%)
GPL :	900 000 T	(15,36%)
Essences :	380 000 T	(6,48%)

Source : Ministère de l'Energie et des Mines



D-3. Offre en produits pétroliers

Le Maroc est fortement dépendant de l'extérieur sur le plan énergétique. Le pays n'étant pas producteur de pétrole, ses besoins sont satisfaits principalement par le pétrole brut importé par SAMIR et la SCP.

Durant les dix dernières années, les quantités de pétrole brut traitées par les deux raffineries ont connu une progression annuelle moyenne d'environ 4%, s'établissant à 6,3 millions de T en 1994 contre 4,7 millions de T en 1984 dont 80% réalisé par SAMIR, qui demeure la première raffinerie nationale, et 20% par la SCP.

La capacité marocaine globale de raffinage est de l'ordre 7,45 millions de TEP, dont 6,25 millions T pour SAMIR.

Le secteur du raffinage

SAMIR est une raffinerie de type hydroskimming disposant d'un complexe d'huile lubrifiante. La S.C.P possède une unité de cracking (TCC).

La capacité de stockage de pétrole brut de SAMIR s'élève à 890.000 m³.

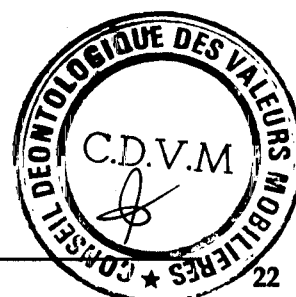
SAMIR et la S.C.P reçoivent le pétrole brut au port de Mohammédia par des tankers de 120.000 à 150.000 T. Le pétrole brut reçu par la S.C.P transite par pipe à partir du port de Mohammedia vers Sidi Kacem.

Les pétroles bruts importés par SAMIR et la S.C.P proviennent de divers pays (Arabie Saoudite, E.A.U,).

Le secteur de la distribution

Le secteur pétrolier comprend, outre les raffineries, les distributeurs de carburant. Au Maroc les sociétés de distribution de carburant sont :

- SHELL ;
- TOTAL ;
- La Société Marocaine de Distribution de Carburants (Groupe Afriquia);
- La Compagnie Marocaine des Hydrocarbures (CMH);
- La Société Marocaine d'Expansion de Produits Industriels - SOMEPI - ;
- MOBIL OIL ;
- PETROM ;
- La Société Marocaine des Carburants ZIZ ;
- La Société Marocaine des Pétroles - SOMAP - ;
- La Société Marocaine des Carburants SALAMA;
- Petromin;
- PETRO SUD;
- La société ATLAS SAHARA.



La plupart des sociétés citées ci-dessus assurent également la distribution de GPL auxquelles viennent s'ajouter les sociétés suivantes :

- Dragon Gaz;
- SOMASUR ;
- SODIPI;
- BUTSIR;
- DIMAGAZ;
- NADIA GAZ;
- NATIONAL GAZ;
- SODIPT;
- SIGMAGHREB;
- SDBP;
- SONOMAC.

D-4. Réglementation du secteur pétrolier

Le Ministère de l'Énergie et des Mines est chargé de la planification et de la réglementation du secteur de l'énergie. Sa tutelle s'étend à l'ensemble de la profession : recherche et production, énergie électrique, raffinage du pétrole brut, distribution des produits pétroliers et le charbon.

Comme toute autre industrie, le raffinage est soumis aux textes généraux réglementant l'activité économique au Maroc : droit des sociétés, législation du travail, législation fiscale, commerce extérieur, code des investissements, établissements classés, environnement, etc.

Compte tenu des spécificités de l'industrie pétrolière, la réglementation de cette activité est représentée par un corpus de lois, décrets, arrêtés et circulaires. Cette réglementation fait l'objet d'évaluations périodiques pour s'adapter à l'évolution du contexte socio-économique du pays. Dans ce cadre une commission interministérielle examine actuellement le cadre réglementaire du secteur du raffinage à l'occasion de la privatisation des sociétés du secteur. Les conclusions proposées sont les suivantes :

- Maintien pendant cinq (5) ans au moins du système d'indexation des prix mis en place depuis le 01-01-95.
- Maintien pendant cinq (5) ans au moins des niveaux de protection actuels (entre 17,5% et 27,5% selon les produits) pour les libéraliser progressivement par la suite.
- Maintiens des spécifications actuelles avec cependant, baisse des teneurs en soufre de 1% à 0,5% pour le gasoil et de 4% à 3,5% pour le fuel.
- La législation marocaine devra définir les normes spécifiques à l'activité de raffinage.



Les éléments fondamentaux de la réglementation actuelle en vigueur sont présentés ci-après.

1. Loi pétrolière : La loi n° 1 -72-255 du 22 Février 1973 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 4/95 du 04 Août 1995 est le texte de base de la réglementation de l'activité pétrolière: la création et l'extension des raffineries, la reprise en raffinerie des produits pétroliers, la distribution, les centres emplisseurs, les dépôts, l'importation, le stockage de sécurité, etc.... .

En ce qui concerne les stocks légaux de sécurité, les raffineurs sont tenus de constituer et de conserver un stock de sécurité en pétrole brut équivalent à la moyenne mensuelle totale de leur vente en produit finis sur le marché intérieur.

2. Etablissements classés : La législation marocaine en ce domaine n'a pas évolué depuis 1956. Une commission a été constituée récemment auprès du Ministère des Travaux Publics pour réviser la réglementation des établissements classés. Pour sa part la SAMIR s'est conformée tout au long de son développement à la réglementation européenne.

3. Fixation des prix ex-raffinerie et fiscalité sur les produits pétroliers : La Loi de Finances fixe périodiquement la fiscalité en matière de produits pétroliers. La loi de Finances pour l'année 1995 a modifié profondément la fiscalité et la procédure de formation des prix ex-raffinerie en instaurant le système d'indexation.

Dans ce nouveau système, le pétrole brut est importé en franchise de droits de douane et de Taxe Intérieure de Consommation TIC (une taxe sur la valeur ajoutée de 7 % lui est appliquée). A la sortie des produits de la raffinerie, on distingue les produits à prix indexés et ceux à prix libres.

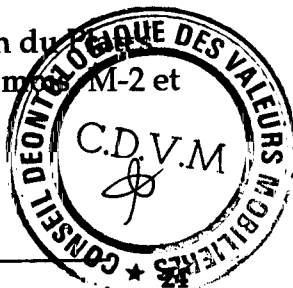
- les prix indexés: Ce sont ceux du butane, des essences super et ordinaire, du pétrole lampant, du gasoil, du fuel oil et du carburacteur ; ils sont calculés suivant la procédure décrite au tableau ci-dessous et publiée mensuellement par le Ministère de l'Energie et des Mines.

Ainsi, les prix de reprise (prix sortie raffinerie de ces produits) sont désormais indexés sur les cotations internationales de Rotterdam auxquelles doivent s'ajouter d'autres composantes (frêt, frais d'approche et autres) afin d'arriver au prix de reprise indexé.

Mécanisme de fixation des prix indexés des produits livrés à la distribution :

Depuis le 1^{er} Janvier 1995 les prix à la sortie des raffineries du butane, des essences ordinaire et super, du pétrole lampant, du gasoil et du fuel-oil sont calculés suivant le système d'indexation décrit ci dessous :

1 - Prix FOB:

a - Coût d'achat sur le marché de Rotterdam Référence: cotation du  M-2 et
Moyenne arithmétique des cotations commençant le 28 du mois M-2 et
finissant le 27 du mois M-1.

Pour le butane la moyenne des cotations FOB SEA GOING et EX-Rafinery Storage. Pour les autres produits la cotation CIF NWE (Basis ARA)

b - Taux du dollar : Moyenne arithmétique des cotations officielles à la vente commençant le 28 du mois M-2 et finissant le 27 du mois M-1.

2 - Frêt: Les taux de base fret sont les suivants :

- GPL : 30 \$/t
- Produits blancs : 11 \$/t
- Produits noirs : 14 \$/t

Ces taux devront révisés périodiquement selon une formule à convenir avec les Pouvoirs Publics.

3 - Assurance : 0,3 % du coût (FOB + Frêt)

4 - Coulage de transport : 0,5 % du coût CIF

5 - Commissions Bancaires : 0,5 % du coût (FOB + Frêt)

6 - Charges Portuaires : Tarifs portuaires selon la réglementation en vigueur (aconage, péage, droits supplémentaires, travaux rémunérés).

7 - Frais de contrôle quantité - qualité :

- Analyse : 0,50 DH/t
- Expertise : 1,45 DH/t

8 - Frais de Transit : 2 DH/t

9 - Surestaries : 10 DH/t

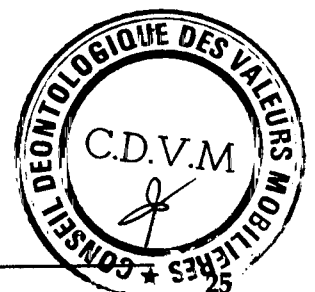
10 - Frais financiers d'exploitation : 2 % du coût (FOB + Frêt)

11 - Coût d'approvisionnement :

Le coût d'approvisionnement est égal à la somme des rubriques 1 à 10.

12 - Coulage de stockage et de manipulation 0,5 % du coût d'approvisionnement.

13 - Autres charges : 1 % du coût d'approvisionnement.



- 14 - Risques de change : Le risque de change est déterminé par la formule suivante :
 $(X1-X0) \times \frac{1}{2} [(coût FOB + Frêt du mois M-2) + (Coût FOB + Frêt du mois M-1)]$

où $X0$ = taux moyen du dollar U.S du 28 du mois M-4 au 27 du mois M-3.

$X1$ = moyenne arithmétique du \$ pour la période commençant le 28 du mois M-3 et finissant le 27 du mois M-1.

- 15 - Coût total d'approvisionnement :
Il est égal à la somme des rubriques 11 à 14.

- 16 - Coefficient d'adéquation :

Le coefficient d'adéquation a pour objet de tenir compte d'une part, de la nature du marché de Rotterdam pris comme référence où la formation des cours est basée sur le coût marginal des produits et d'autre part, des risques que comportent les transactions conclues par anticipations sur les cours du marché ainsi que les coûts d'exploitation d'un terminal pétrolier pour l'importation. Le coefficient est fixé à 6,5% du coût total d'approvisionnement.

Le montant ainsi dégagé s'ajoute au coût total d'approvisionnement pour déterminer le prix indexé.

Sur la base du prix indexé le Ministère de l'Énergie et des Mines publie mensuellement la structure des prix des produits pétroliers vendus aux consommateurs.

Ainsi à ce dernier prix de reprise s'ajoutent les nouvelles taxes intérieures de consommation (TIC), la TVA et le crédit de droit pour avoir le prix de reprise toutes taxes comprises qui sera de nouveau augmenté des frais et marges de distribution en gros et au détail, de la marge spéciale de financement des stocks de sécurité, de la rubrique péréquation qui permet de soutenir les prix du butane ainsi que du compte d'ajustement des prix (compte de stabilisation des prix) auxquels sont affectés les écarts dans le cas où l'incidence de variation des prix de reprise sur les prix de vente au public ne dépasse pas 2,5%.

Si la variation entre les prix de vente au public d'un mois « m » et ceux du mois « m-1 » est inférieure à 2,5%, les prix de vente à l'intérieur du pays demeurent inchangés. À l'inverse si cette variation est supérieure à 2,5%, il y aurait automatiquement une répercussion de l'écart sur les prix de vente au public qui seront soit augmentés soit diminués selon la volatilité du marché international.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 1995, les raffineries sont tenues de collecter la TIC et la TVA auprès des distributeurs. Les sociétés de distribution acquittent le montant de ces taxes aux raffineries dans les mêmes délais dont disposent ces dernières pour son règlement à l'administration des douanes et des impôts indirects.



Le nouveau système des prix a été accompagné par d'importantes réformes fiscales qui ont concerné :

- ♦ la stabilisation de la charge fiscale sur les produits énergétiques ;
- ♦ la suspension des taxes sur le pétrole brut (à l'exception de la TVA de 7 %) ;
- ♦ la répartition des recettes fiscales qui étaient tirées du pétrole brut sur les produits raffinés sous forme d'une taxe intérieure à la consommation (TIC), cette taxe est collectée à la sortie des raffineries de la manière suivante :

	TIC
Propane et butane	46,0 DH/T
Essence super	376,4 DH/HL
Essence ordinaire	357,2 DH/HL
Gasoil	222,2 DH/HL
Fuel oil n°2	435,9 DH/T
Huiles de base	2 280,0 DH/T
Bitumes	900,0 DH/T

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.

- Pour le propane, les bitumes, les huiles de base, les paraffines et le gasoil de pêche les prix sont libres; ils sont fixés par le raffineur selon sa politique commerciale et en fonction des prix à l'importation.

L'évaluation des résultats du nouveau système d'indexation mensuelle des prix des produits pétroliers, une année après sa mise en application le 1er Janvier 1995, permet de constater que la moyenne, sur l'année, des prix appliqués s'est établie pour tous les produits, à des niveaux inférieurs aux prix en vigueur avant la réforme tarifaire :

Super : 7,27 DH/litre en moyenne sur l'année contre 7,41 DH/litre auparavant, y compris les prélèvements destinés aux deux fonds de développement routier et agricole ;

Ordinaire : 7,04 DH/litre contre 7,15 DH/litre ;

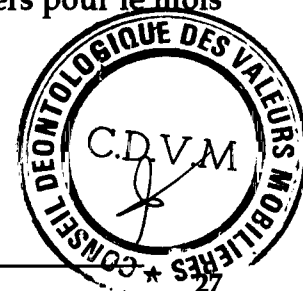
Pétrole lampant : 3,50 DH/litre contre 3,58 DH/litre ;

Fuel industriel : 1.732,6 DH/T contre 1.875,5 DH/T.

Il apparaît ainsi que les fluctuations mensuelles des prix enregistrées au cours de l'année 1995, se sont traduites globalement par rapport au régime antérieur, par une baisse moyenne au profit du consommateur de :

- 14 centimes par litre de super ;
- 11 centimes par litre d'ordinaire ;
- 8 centimes par litre de gasoil et de pétrole lampant ;
- 143 DH par tonne de fuel.

Les tableaux ci-après décrivent la structure des prix des produits pétroliers pour le mois Février 1996.



Par ailleurs, les droits de douane et les taxes sur les produits pétroliers importés ont été fixés par La Loi de Finances janvier-juin 1996 aux taux suivants :

	TAUX DE DOUANE	PFI*
Essences, pétrole lampant et fuel oil, huiles de base, bitumes et paraffines	10,0%	15%
Gasoil	2,5%	15%
Propane et butane	2,5%	15%
Carburacteur et gas oil de pêche	exonéré	exonéré

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.

* PFI : Prélèvement Fiscal à l'Importation.

4. Normes des produits pétroliers : Différents arrêtés ministériels fixent les caractéristiques des produits pétroliers.

5. Protection de l'environnement : La législation en ce domaine est embryonnaire. Des textes sont en préparation par le Ministère de l'Environnement. SAMIR a équipé ses installations dès leur construction de dispositifs anti-pollution prévus dans les pays d'origine de l'équipement et les exploite conformément aux normes de ces pays.

6. Sécurité : Il n'y a pas en ce domaine de réglementation spécifique au raffinage. Au niveau local un plan ORSEC a été arrêté. A l'intérieur de la raffinerie, un plan d'opération interne (POI) définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens à mettre en oeuvre en cas d'accident.



D-5. Facteurs de risque

Risques mondiaux :

Le raffinage au Maroc repose sur des matières premières essentiellement importées dont le prix dépend exclusivement de la fluctuation des marchés internationaux et de la conjoncture mondiale.

A ce jour la législation marocaine ne permettant pas le recours aux produits de couverture du risque de change, le recours à des financements en devises pour les approvisionnements en matières premières expose SAMIR aux risques de change inhérents aux fluctuations relatives aux devises utilisées pour le paiement des factures.

Toutefois, au vu de sa longue expérience dans ce domaine SAMIR se place bien pour bénéficier des meilleurs prix pratiqués sur le marché.

Risques liés au secteur du raffinage :

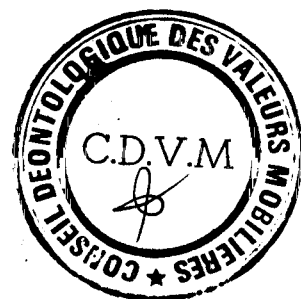
Les raffineries sont exposées aux risques d'explosion et d'incendie. Malgré, un contrôle minutieux et permanent des équipes de surveillance ces risques demeurent toujours. Ce risque est néanmoins couvert par une assurance garantissant le remplacement par l'identique à neuf.

La réglementation marocaine des effluents industriels étant embryonnaire toute nouvelle règle pourrait entraîner des investissements supplémentaires.

La libéralisation du secteur des produits pétroliers pourrait accroître une concurrence dans ce secteur.

Risques liés au placement boursier :

Un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à SAMIR.



ACTIVITES, MOYENS TECHNIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

E-1. Activité de raffinage

Installée sur une superficie de près de 200 hectares, SAMIR couvre l'essentiel des besoins du pays.

Depuis sa création, elle a procédé à plusieurs extensions de ses unités en raison de l'évolution du marché intérieur. D'une capacité initiale en 1962 de 1.250.000 tonnes par an de pétrole brut, elle est passée actuellement à 6.250.000 T/an. Un projet d'extension est en cours de finalisation, il portera la capacité de raffinage à 8.250.000 T/an en 1997.

Le schéma de fabrication correspond à celui d'une raffinerie hydroskimming de taille internationale disposant d'un complexe de lubrifiants. Cet outil de raffinage s'est développé progressivement au cours des trois dernières décennies de manière à s'adapter continuellement à la satisfaction du marché marocain tant en terme de qualité que de quantité. Ainsi, le taux d'utilisation de la capacité de production de SAMIR est passé de 71.5% en 1991 à 79.3% en 1995.

Principales unités de production et produits fabriqués :

Les unités de procédés de SAMIR se composent de 3 unités de distillation primaire, deux unités de Reforming, Merox et un complexe de lubrifiants et bitumes.

SAMIR dispose actuellement d'une capacité de distillation primaire de 6,25 millions de T/an de pétrole brut, de réformage catalytique de près d'un million de T/an, de diverses unités de désulfuration de gasoil et de kérosène, de traitement de gaz, ainsi que d'une capacité de fabrication de 125.000 T/an d'huiles lubrifiants et de 200.000 T/an de bitumes.

Ces capacités installées se présentent comme suit :

	<u>T/AN</u>
Distillation atmosphérique	6.250.000
Reforming catalytique des essences	930.000
Traitement (Mérox) GPL	89.000
Traitement (Mérox) Essences	283.000
Traitement (Mérox) de Kérosène	200.000
Traitement d'hydro-désulfuration Kérosène -GO	400.000
Séparation des gaz propane butane	360.000
Traitement des gaz aux amines	150.000



En 1984, SAMIR a construit un complexe d'huiles lubrifiantes lui permettant ainsi de développer davantage son activité en diversifiant sa gamme de produits qui couvre le propane, le butane, l'essence super et ordinaire, le pétrole lampant, le carburacteur, le gasoil, le fuel-oil, les huiles de base, les bitumes, les paraffine ainsi que d'autres sous-produits industriels.

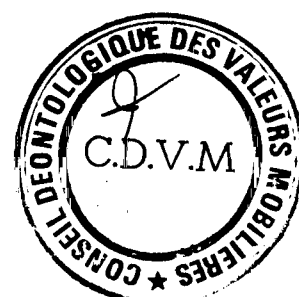
Le complexe d'huiles lubrifiantes de 125.000 T/an d'huiles de base produit également des paraffines bougie, de bitumes oxydés et dispose d'une capacité de production de bitume routier qui dépasse les besoins du pays.

Les unités de ce complexe d'une capacité de 125 000 T/ an d'huiles de base sont les suivants :

	T / AN
Distillation sous vide	970 000
Désasphaltage au propane	340 000
Extraction furfurool	220 000
Déparaffinage des huiles	180 000
Hydrofinissage des huiles	125 000
Traitement de paraffines	25 000
Blending	50 000
Oxydation des bitumes	27 000
Bitumes routiers	200 000

Systeme d'expédition :

Les expéditions de produits finis se font par pipeline vers les dépôts des distributeurs (36,4 %) ou vers le port de Mohammedia pour cabotage côtier (13,8 %) et l'exportation (6,9 %). Le reste, essentiellement du fuel, est expédié par camions-citernes (33,5 %) ou par voie ferrée (9,4 %). Les réceptions de pétrole brut



E-2. Moyens techniques.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE L'OUTIL DE PRODUCTION.

Ateliers d'entretien :

La maintenance des installations est de plus en plus sous-traitée, la raffinerie axant son action sur l'inspection des installations et l'entretien préventif.

Elle dispose d'ateliers centraux (mécanique, chaudronnerie, électrique, instruments et ajustage) et cinq ateliers de zone pour l'entretien curatif.

Le programme d'entretien périodique des installations de procédés se base sur des arrêts généraux d'un groupe d'unités toutes les trois années. Chaque unité fait l'objet d'un rapport détaillé des opérations de maintenance effectuées.

Cette maintenance permet de conserver à l'outil de production sa pleine capacité et d'en améliorer la sécurité, la facilité d'exploitation et les rendements grâce à diverses modifications et adjonctions.

Magasins :

Une grande partie des produits chimiques, des catalyseurs et du matériel d'entretien (pièces de rechange, tuyauterie, tôles, etc.) est importée. Compte-tenu des délais d'approvisionnement, les stocks de sécurité sont relativement importants.

MOYENS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT.

Localisée à l'ouest de la ville de Mohammédia, la raffinerie de SAMIR est reliée au port pétrolier, qui se trouve à cinq kilomètres, aux dépôts de stockage des sociétés de distribution et à la centrale ONE avoisinante, par un réseau de pipelines (l'ensemble, y compris le port, est géré par l'ODEP, office d'exploitation des ports). Elle est raccordée au réseau de chemin de fer par une bretelle ferroviaire et au réseau routier par une voie d'accès de 24 m de largeur. Les installations portuaires permettent la réception de pétroliers jusqu'à 150 000 T et l'expédition des produits finis par bateaux jusqu'à 30 000 T.

CAPACITE DE STOCKAGE.

La capacité globale correspond à un mois et demi de pétrole brut (dont un mois de stock légal et quinze jours de stock outil) et en moyenne à un mois de produits pétroliers. Le tableau ci-dessous donne une synthèse des différentes capacités par produit, le détail par réservoir est donné sur le plan annexé.



Stockage d'hydrocarbures

PRODUIT	Type	Capacité en m ³ .
Pétrole brut	Flottant	891 732
Fueloil	Fixe	219 337
Essences	Flottant & Fixe	220 632
Gasoil	Fixe	154 944
Bitumes	Fixe	134 841
Kérosène	Flottant	62 268
Huiles	Fixe	32 660
GPL	Sphère, Cylindrique & Bullet	27 529
Paraffines	Fixe	7 440
Autres Produits	Fixe	10 353
TOTAL		1 761 736

Source : SAMIR

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT.

Coût d'approvisionnement en pétrole brut.

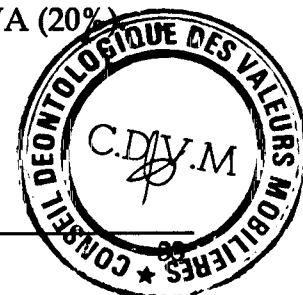
1- Achat FOB de pétrole brut (Cas Arabian-Light) : Le pétrole brut est acquis FOB YANBU au prix affiché par ARAMCO. L'affrètement est réalisé directement par appel d'offres. L'assurance est couverte dans le cadre de la police d'assurance annuelle de la SAMIR.

2- Achat Coût et Fret de pétrole brut (Cas Iranian) : Le pétrole brut est acheté suivant une formule d'indexation sur le BRENT et sur le fret. La formule est actualisée périodiquement suivant l'évolution du marché international. L'assurance est couverte comme pour le cas Arabian-Light.

3- Achat spot de pétrole brut : L'achat de cargaison spot se fait sur la base d'une formule d'indexation à convenir avec le vendeur et les quantités reçues.

4- Taxes portuaires : Pour le pétrole brut les taxes portuaires suivant les tarifs en vigueur au port de Mohammedia sont :

- ♦ la taxe de débarquement : 6,67 Dh/T + TVA (20%)
- ♦ les droits ordinaires : 3,08 Dh/T + TVA (20%)
- ♦ les droits supplémentaires: 4,05 Dh/T + TVA (20%)



5- Surestaries : Suivant l'état de la mer et les disponibilités des quais pétroliers, les attentes au large du bateau sont à la charge de SAMIR. La moyenne annuelle de ces coûts est de l'ordre de 5 DH/T.

ENVIRONNEMENT.

La politique de protection de l'environnement pratiquée par SAMIR se base sur la réglementation européenne. A cet égard, les installations ont été équipées dès leur construction de dispositifs anti-pollution correspondant aux normes existantes en Europe.

L'analyse sur les trois dernières années (1992-1993-1994) des effluents aqueux en matière de rejets en hydrocarbures et de matières en suspension confirme l'effort que déploie SAMIR pour contenir ces rejets bien en dessous des limites définies.

	Hydrocarbures (Kg/j)		Matières en suspension (Kg/j)	
	Quantité rejetée	Quantité admissible	Quantité rejetée	Quantité admissible
Moyenne en 1992	212.32	330.17	189.68	495.58
Moyenne en 1993	192.33	330.25	187.25	499.92
Moyenne en 1994	189.25	346.17	200.17	519.50

Source : SAMIR

Contrôle de qualité

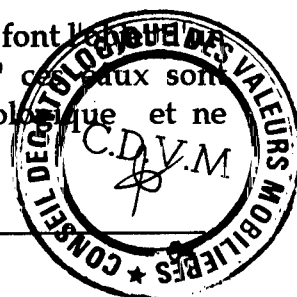
Véritable point stratégique de l'entreprise, le laboratoire, contrôle chaque produit à tous les stades de la fabrication, afin de vérifier qu'il répond parfaitement aux normes définies. Ces normes sont relatives à la qualité des produits, à leur sécurité d'utilisation et à leurs effets polluants.

La qualité des produits est contrôlée à la réception, en cours d'élaboration et avant expédition par un laboratoire hautement équipé pour réaliser les analyses requises suivant les normes internationales telles que les normes API et AFNOR.

Un contrôle continu de tous les paramètres opératoires des fours et chaudières est instauré à la raffinerie afin de limiter au maximum la toxicité des fumées (grâce à une combustion totale des hydrocarbures).

Les installations les plus récentes de SAMIR se trouvent à dessein être munies de hautes cheminées d'évacuation, pour permettre précisément une bonne dispersion atmosphérique des gaz expulsés, précaution dont l'efficacité varie en fonction des conditions atmosphériques et de la quantité évacuée.

Quant aux eaux usées, elles sont soumises à un contrôle strict et font l'objet d'un traitement avant d'être déversées dans la mer. Ainsi "purifiées" ces eaux sont quasiment sans danger pour l'équilibre de l'environnement écologique et ne constituent pas de menace de pollution.



SYSTEME DE SECURITE.

Equipements de sécurité :

Un réseau maillé de diamètre 12" comportant 370 bouches d'incendie encadre les différentes installations. Il est alimenté en cas de nécessité par dix pompes d'alimentation d'une capacité globale de 3900 m³/heure à partir des bassins d'eau de mer ou des bacs d'eau douce (6.000 m³ au total).

Les réservoirs d'hydrocarbures sont équipés de l'injection de mousse et de refroidissement des robes. Un système d'extinction automatique par gaz Halon protège les réservoirs de capacité supérieure à 55.000 m³.

La brigade d'intervention (40 pompiers en plus de 68 agents auxiliaires) dispose de 3 fourgons avec une capacité globale de 17.000 L en mousse, 1.500 kg de poudre et 11.000 L/mn de débit des canons, de citernes tractables et fûts totalisant 95.500 L de mousse et de 29.000 L/mn en débit des canons, d'extincteurs représentant 12.739 kg de mousse et 924 kg de CO₂.

L'ensemble de ces moyens d'intervention est réparti judicieusement à travers la raffinerie.

La complexité des installations nécessite une inspection permanente. Le service entretien comprend différentes équipes spécialisées, chargées de détecter les anomalies éventuelles. Cette vigilance, associée à une expérience professionnelle éprouvée, permet de modifier le matériel pour augmenter sa fiabilité et ses performances tout en assurant au personnel une sécurité maximale.

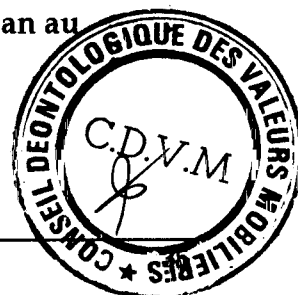
Un réseau maillé mène l'eau sous pression pour la lutte contre le feu, en chaque point des installations.

Des extincteurs répartis dans chaque service, permettent une première intervention par le personnel d'exploitation. Tous les 200 mètres, un point d'alarme assure la rapidité d'action des brigades d'intervention qui s'entraînent régulièrement à affronter les situations simulées les plus graves.

Contrôle et maintenance.

Des audits de sécurité sont effectués par :

- ♦ le service de sécurité : chaque zone est examinée une fois par an au minimum.
- ♦ des experts de la société de réassurance : une fois par an.
- ♦ des experts extérieurs : une fois par an.



Les recommandations des rapports d'audit sont prises en compte pour améliorer constamment le niveau de sécurité de la raffinerie. Elles font l'objet d'un plan d'action pour leur réalisation avec des mises au point mensuelles.

E-3. Ressources humaines.

L'effectif de SAMIR au 31-12-94 s'est élevé à 1 193 personnes. Entre 1992 et 1995, l'effectif de la société a peu varié.

L'effectif est divisé en trois catégories : cadres, agents de maîtrise, ouvriers et employés. La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

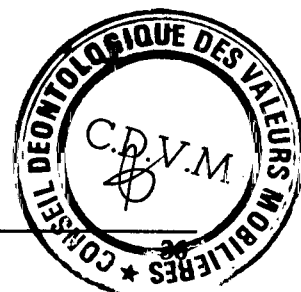
	1992	1993	1994	1995
<i>Cadres</i>	129	128	140	140
<i>Agents de maîtrise employés et ouvriers</i>	623	627	627	627
<i>employés et ouvriers</i>	429	427	426	423
Total	1 181	1 182	1 193	1190

Source : SAMIR

Niveau de qualification du personnel

	Niveau de recrutement	Promotion interne
Emplois de base	Bac + 2 ans de formation professionnelle	
Agents de Maîtrise	Formation DUT, BTS ou diplôme équivalent	Niveau de base + minimum 10 ans d'expérience dans la fonction
Cadres	Diplôme d'ingénieur ou formation universitaire équivalente	Agent de maîtrise + minimum 10 ans d'expérience

Source : SAMIR



FORMATION.

Depuis 1968, date de création du centre de formation professionnelle dans les locaux même de la société, des techniciens, des ingénieurs et des agents de maîtrise, ont bénéficié d'un enseignement adapté aux exigences de développement de l'entreprise.

La formation continue en vigueur à SAMIR, contribue à répondre aux besoins évolutifs en matière de raffinage du pétrole. C'est la garantie d'un rendement supérieur, mais aussi d'une plus grande autonomie. En permettant à tous ses agents d'acquérir une meilleure connaissance de la gamme étendue des équipements utilisés dans l'industrie du raffinage, SAMIR souhaite contribuer à la création technologique, facteur de développement national.

Pendant l'année 1994, le programme de formation s'est décliné en trois types :

<i>Type de formation</i>	<i>Effectif concerné</i>
Formation continue	388 personnes
Séminaires organisés au sein de l'entreprise	555 personnes
Séminaires et stages effectués en dehors de l'entreprise	238 personnes

Source : SAMIR

ORGANIGRAMME.

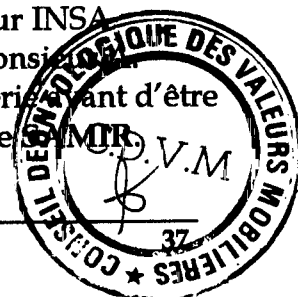
L'organisation de la société est composée, outre la direction générale et le secrétariat général, de six directions. L'organigramme synthétique est présenté ci-dessous. Cette organisation vise à répondre le mieux possible aux objectifs stratégiques de la société, en améliorant la productivité et la réactivité de la structure face aux évolutions de marché.

Direction Générale :

Assurée par Monsieur A. MENJOUR depuis une trentaine d'années. En effet, Monsieur MENJOUR a intégré SAMIR après avoir obtenu, en Italie, le diplôme de « Dottore in Mineraria » à l'Université de Bologne en 1966. Ainsi, il s'est vu confier par Sa Majesté Le Roi Hassan II en 1974 la fonction de Directeur Général après avoir assuré celle de Directeur Technique Adjoint et Directeur de la Raffinerie.

Secrétariat Général :

Assurée par Monsieur A. JOUDALI depuis le 01-08-95. Il a intégré SAMIR en 1964 après avoir obtenu en 1962 un diplôme d'ingénieur INSA LYON (Option électrotechnique). Monsieur JOUDALI fut Directeur de la raffinerie avant d'être désigné comme Secrétaire Général de SAMIR.



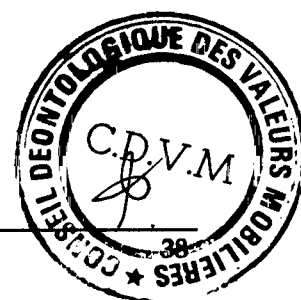
Direction Administrative : Chargée de la gestion des affaires sociales, du personnel et de sa formation, ainsi que des moyens logistiques de la société. De formation Universitaire, Monsieur D. MANSOURI a rejoint SAMIR en 1981 pour occuper le poste de responsable des activités juridiques. A ce jour Monsieur MANSOUR est le Directeur Administratif de SAMIR.

Direction Financière : Chargée du suivi des finances et de la tenue de la comptabilité générale et analytique. De formation universitaire (DES en Sciences Economiques) Monsieur R. BENNOUNA est le Directeur Financier de SAMIR depuis une dizaine d'années. Il a aussi occupé la fonction de responsable de l'Audit Interne.

Direction Commerciale : [Veille à la gestion des ventes à la clientèle locale et étrangère ainsi qu'aux relations avec les fournisseurs.

Direction Contrôle de Gestion et Audit : Chargée du contrôle de gestion et du budget ainsi que de l'audit interne et de l'inspection des participations. De formation universitaire complétée par une formation d'Ecole, Monsieur S. OUALAALOU a rejoint SAMIR en 1975 après une passage à l'OCP et l'ONEP. Sa première formation fût Directeur de la Programmation et Contrôle. En 1988, il fut désigné comme Directeur de Contrôle de Gestion.

Direction Etudes et Développement : Chargée des études de marché et de l'évaluation des projets de développement. De formation Ingénieur Génie Chimique (1970) Monsieur M. BAKKAR a rejoint une première fois SAMIR en 1971 pour y suivre un stage Ingénieur. Après un passage à l'OCP, il a rejoint SAMIR en 1979 en tant que Ingénieur Projet. En 1987, après le démarrage du complexe lubrifiants, Monsieur M. BAKKAR fût nommé Directeur des Etudes et Développement.



Direction Raffinerie : Chargée de l'outil de production et de son entretien. Cette direction regroupe plusieurs autres directions, entretien, production, contrôle et grands travaux. La Direction « Grands Travaux » est assurée par Monsieur A. NABIL, diplômé de l'Ecole Mohammédia des Ingénieurs, et de l'Université de Montréal (D.E.S.S). Recruté par la SAMIR en 1970, il gravit les échelons de la hiérarchie de la Société pour être nommé en 1995 à la tête de la Direction « Grands Travaux ».

POLITIQUE SOCIALE.

Depuis sa création, SAMIR s'est attachée à promouvoir une politique sociale au bénéfice de tous ses employés.

Couverture sociale : SAMIR est affiliée à la CNSS et à la CIMR. La participation de la société au fonds de retraite est de 9 % du salaire (3 % à la charge de l'employé) pour le régime normal et de 2 % du salaire (2 % à la charge de l'employé) pour la retraite complémentaire. En plus l'ensemble du personnel est couvert par l'assurance maladie, incapacité et décès.

Primes : En plus du treizième mois, d'autres primes sont versées au salarié :

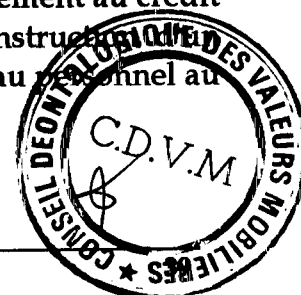
- ♦ prime de scolarité ;
- ♦ prime de l'Aïd Al Adha ;
- ♦ prime de carburant ;
- ♦ remise de 30 % sur la prime d'assurance automobile ;
- ♦ pour les plus méritants, prime de mérite de l'homme du mois.

Restaurants d'entreprise : Plus de 800 couverts sont servis chaque jour.

Prêts au personnel : Des prêts proportionnels au salaire, sur trois ans et sans intérêt peuvent être accordés aux employés :

- ♦ prêt à caractère social (maximum équivalent à 10 mois de salaire) ;
- ♦ achat de voiture (60 % du prix) ;
- ♦ mariage.

Accès à la propriété : Un prêt à long terme sans intérêt, en complément au crédit CIH, est accordé, une seule fois, à l'occasion de l'achat ou la construction d'un logement. La société a réalisé 800 logements qui ont été rétrocédés au personnel au prix coûtant (445 nouveaux logements sont en projet).



Pèlerinage aux lieux saints de l'Islam : 12 bénéficiaires sont pris en charge annuellement par la société.

Economat : Cet établissement social offre au prix coûtant 350 articles de première nécessité.

Sports et loisirs: Un complexe sportif et socioculturel à Mohammédia permet au membre du personnel et à leurs proches d'exercer diverses activités : sports collectifs et individuels, musique, peinture et informatique.

Le centre de vacances à Imouzzer qui dispose de 66 lits et l'hôtel "Perce-Neige" à Ifrane offrent des lieux de villégiature en montagne.

Organisation syndicale.

La représentation du personnel dans les entreprises est régie par le Dahir n° 1-61-116 du 29 octobre 1962.

En application des dispositions de cette loi, les délégués du personnel sont élus au scrutin de liste à la plus forte moyenne pour un mandat de 6 ans. Les délégués du personnel ont pour mission générale de présenter au chef de l'entreprise toute réclamation individuelle ou collective relative à l'application de la législation du travail.

Les dernières élections des délégués de personnel à SAMIR ont eu lieu en 1992. Ce mandat a vu l'élection de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants répartis comme suit :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Ouvriers et employés	5	5
Agents de Maîtrise	5	5
Cadres	2	2
Total	12	12

Source : SAMIR

L'activité syndicale à SAMIR s'exerce en conformité avec les dispositions légales et le statut du personnel de la société. Le libre exercice de la liberté syndicale est de ce fait garanti.

Actuellement, deux centrales syndicales ont des bureaux constitués au sein de l'entreprise :

La Confédération Démocratique du Travail (C.D.T.) et l'Union Marocain du Travail (U.M.T.)

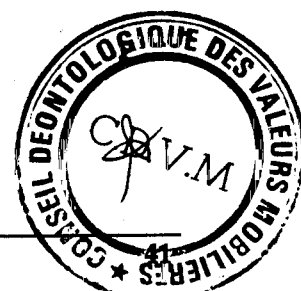


E-4. Participations financières hors raffinage.

Les participations de SAMIR hors raffinage sont, comme le montre le tableau ci-dessous, relativement diversifiées :

	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	PART SAMIR
Société Hôtelière LA SAMIR	Hôtellerie	5 000 000	97.67%
SANAD	Assurance	25 000 000	18.21%
Conseil et Placement en Assurance	Assurance	250 000	25.00%
LUBNA	Commerciale	2 000 000	50.00%
Société Nationale des Autoroutes du Maroc	Autoroutes	160 000 000	12.50%
BMCE Madrid	Banque	107 085 000	10.00%
Banque Populaire Casa Est	Banque	variable	variable

Source : SAMIR



SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

F-1. Rappel sur le système de forfaitisation

Jusqu'au 31.12.1994, les raffineries étaient soumises à un système de forfaitisation. Par le jeu de la taxation sous forme de droits de douane et de taxe sur la consommation intérieure (TIC), le prix du pétrole brut importé était maintenu à hauteur de 28 \$/baril. En aval les prix ex-raffinerie des produits pétroliers étaient fixés administrativement. En fin d'exercice un compte de régularisation en faveur de la Caisse de Compensation ("situation d'équilibre") maintenait le bénéfice net du raffineur à 10% de son capital social. Seule l'exploitation du complexe des huiles lubrifiantes n'était pas soumise à la forfaitisation.

Depuis le 01.01.1995, ce régime a été abandonné au profit du système d'indexation. De ce fait les comptes d'exploitation historiques d'avant 1995 ne représentent pas les performances économiques des raffineries dans le nouveau régime. Leur retraitement rétroactif sur la base du nouveau système de fixation des prix permet de mieux cerner la capacité bénéficiaire passée de la raffinerie.

Les principaux retraitements opérés par SAMIR et validés par KPMG Audit-Maroc sur les comptes de produits et charges présentés ci-après sont effectués selon les hypothèses suivantes:

1 - Stocks

Les stocks de pétrole brut au début et à la fin de l'exercice sont valorisés au coût moyen pondéré, hors droits de douane, qui inclut le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance et les autres frais annexes.

2 - Droits de douane

Les droits de douane grevant les produits importés (pétrole brut et produits pétroliers) ne figurent plus parmi les « achats consommés » des exercices concernés.

3 - Ventes

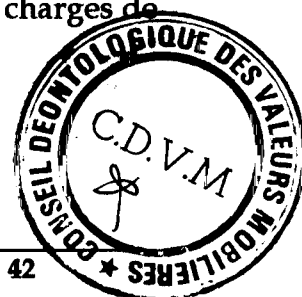
Les quantités de produits pétroliers vendues sont valorisées au prix indexé calculé conformément aux dispositions de la Loi de Finances 1995.

4 - Excédent de raffinage

L'excédent de raffinage dû à la caisse de compensation est une créance sur l'Etat en instance de règlement.

5 - Les charges et produits inhérents aux exercices antérieurs

Ces charges et produits sont exclus du compte de produits et de charges de l'exercice courant et sont rattachés aux exercices correspondants.



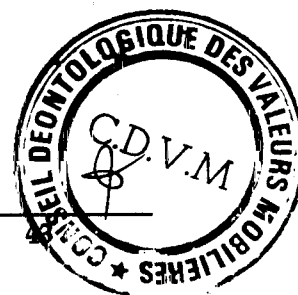
6 - Les charges et produits exceptionnels et/ou non courants

Ces charges et produits ne sont pas pris en considération, pour la détermination du résultat des exercices.

7 - Impôts sur les résultats et la PSN

Le résultat courant avant impôt est soumis au taux fixe en vigueur lors de l'exercice correspondant.

SAMIR a fait l'objet de contrôles fiscaux au titre de l'Impôt sur les Sociétés pour la période allant de 1990 à 1994. Le risque fiscal inhérent à ces contrôles fiscaux évalué à 450 MDH n'a pas été provisionné dans les comptes de SAMIR au 31.12.94. Cependant, en juillet 1995 SAMIR a réglé à l'Administration fiscale la somme de 433 MDH au titre de ces contrôles fiscaux qu'elle a imputé en 1995 à la Caisse de Compensation..

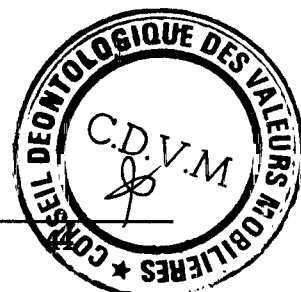


F-2. Bilan

Les bilans présentés ci-dessous pour les années 1993 et 1994 ne sont pas retraités. De ce fait, les résultats de ces exercices ne sont pas ceux qui figurent sur les comptes de résultat ayant fait l'objet de retraitements ci-dessus.

	1993	1994	1995*
ACTIF			
Valeurs immobilisées	1 084 628	1 036 710	1 044 427
<i>Immobilisation en non valeur</i>	8 151	12 708	7 217
<i>Immobilisation incorporelles</i>	212	896	1 190
<i>Immobilisation corporelles</i>	2 757 581	2 880 676	2 990 469
<i>Amortissement</i>	-1 900 437	-2 045 259	-2 137 613
<i>Immobilisations financières</i>	218 281	187 689	183 163
<i>Ecart de conversion</i>	840	0	0
Stock	1 379 971	1 322 298	1 558 042
Créance de l'actif circulant	1 662 740	2 331 027	2 209 624
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1 334 212	1 237 516	903 503
<i>Autres débiteurs</i>	328 528	1 093 511	1 306 121
Titres et valeurs de placement		274 000	570 000
Ecart de conversion-actif	34 023	3 545	432
Trésorerie	67 939	178 675	53 053
Total	4 229 301	5 146 255	5 435 580
PASSIF			
Capitaux propres	1 209 093	1 037 389	1 046 629
Résultat de l'exercice	228 396	184 798	436 398
Dettes de financement	92 959	77 345	65 905
Provision pour risques et charges	36 330	21 783	25 206
Dettes du passif circulant	1 254 977	2 756 945	2 381 488
<i>Fournisseurs</i>	560 981	608 963	678 079
<i>Autres dettes à court terme</i>	693 996	2 147 982	1 702 608
Autres provisions		3 414	100
Ecart de conversion-passif	66	10 841	18 149
Trésorerie	1 407 480	1 053 740	1 461 703
Total	4 229 301	5 146 255	5 435 580

Source : SAMIR - Comptes audités par KPMG Audit-Maroc
Bilans 1993 et 1994 audités non retraités (en 1000 Dh).
Bilan 1995 non audité * Prévu

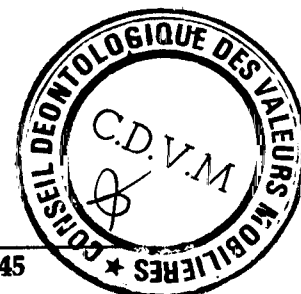


F3. Comptes de Produits et charges

Comptes retraités de produits et charges (en 1000 DH)

Libellés	1992	1993	1994	1995*
Produits d'exploitation	7 181 693	7 487 661	7 421 796	6 754 170
<i>Ventes de marchandises en l'état</i>	53 437	126 383	176 768	29 937
<i>Ventes de biens et services produits</i>	7 129 843	7 467 017	7 062 759	6 642 987
<i>Variation des stocks</i>	-17 648	-123 327	161 918	54 418
<i>Autres produits d'exploitation</i>			0	15
<i>Reprises d'exploitation et transfert de charges</i>	16 061	17 588	20 351	26 811
Charges d'exploitation	6 672 045	6 391 924	6 485 369	6 044 959
<i>Achats revendus de marchandises</i>	46 302	101 714	151 386	32 320
<i>Achats consommés de matières et fournitures</i>	6 213 003	5 854 913	5 861 161	5 569 558
<i>Autres charges externes</i>	103 115	110 732	121 707	112 001
<i>Impôts et taxes</i>	47 193	42 537	40 333	55 709
<i>Charges du personnel</i>	126 552	135 337	142 015	152 146
<i>Autres charges d'exploitation</i>	6 662	8 126	352	371
<i>Dotation d'exploitation</i>	129 218	138 565	168 415	122 851
Résultat d'exploitation	509 647	1 095 737	936 427	709 210
Produits financiers	173 800	156 575	175 714	86 908
<i>Produits des titres de participation</i>	5 793	15 123	5 190	1 256
<i>Gains de changes</i>	11 546	5 317	86 390	32 058
<i>Intérêts et autres produits financiers</i>	156 461	136 135	67 672	53 379
<i>Reprises financières et transfert de charges</i>			16 462	213
Charges financières	321 830	239 400	124 190	77 610
<i>Charges d'intérêts</i>	90 864	109 359	99 571	71 027
<i>Pertes de changes</i>	91 578	100 323	21 095	6 150
<i>Autres charges financières</i>			-22	
<i>Dotations financières</i>	139 388	29 718	3 546	432
Résultat financier	-148 030	-82 825	51 524	9 298
Résultat courant	361 617	1 012 912	987 951	718 508
Produits non courants	356	493	526	5 201
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	356	493	526	5 201
Charges non courantes	88	44	0	41 837
<i>Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées.</i>		44		
Résultat non courant	267	449	526	-36 636
Impôts sur les sociétés et la PSN	143 306	401 291	391 437	245 474
Résultat net de l'exercice	218 578	612 070	597 040	436 398

Source : SAMIR - Comptes retraités et audités par KPMG Audit-Maroc.
1995* : Estimations établies par SAMIR.

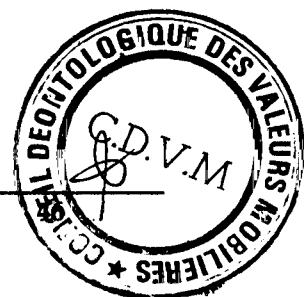


F-4. Etat des Soldes de Gestion

Etats retraités des soldes de gestion (en 1000 DH)

Libellés	1992	1993	1994	1995*
Ventes de marchandises (en l'état)	53 436	126 383	176 768	29 937
Achats revendus de marchandises	46 302	101 714	151 386	32 320
Marges brutes sur ventes (en l'état)	7 134	24 669	25 382	-2 383
Production de l'exercice	7 112 194	7 343 690	7 224 677	6 727 343
<i>Ventes de biens et services produits</i>	7 129 842	7 467 017	7 062 759	6 672 925
<i>Variation stock de produits</i>	-17 648	-123 327	161 918	54 418
<i>Immobilisation produite par l'entreprise pour elle même</i>			0	
Consommation de l'exercice	6 316 118	5 965 645	5 982 868	5 681 560
<i>Achat consommés de matières et fournitures.</i>	6 213 003	5 854 913	5 861 161	5 569 558
<i>Autres charges externes</i>	103 115	110 732	121 707	112 001
Valeur ajoutée	803 210	1 402 714	1 267 191	1 013 462
Subventions d'exploitation			0	
Impôts et taxes	47 193	42 536	40 333	55 709
Charges de personnel	126 551	135 337	142 015	152 146
Excédent brut d'exploitation	629 466	1 224 841	1 084 843	805 606
Autres produits d'exploitation			0	15
Autres charges d'exploitation	6 662	8 126	352	371
Reprise d'exploitation	16 061	17 587	20 351	26 811
Dotations d'exploitation	129 218	138 565	168 415	122 851
Résultat d'exploitation	509 647	1 095 737	936 427	709 210
Résultat financier	-148 030	-82 825	51 524	9 298
Résultat courant	361 617	1 012 912	987 951	718 508
Résultat non courant	267	448	526	-36 636
Impôts sur les résultats et PSN	143 306	401 290	391 437	245 474
Résultat net de l'exercice	218 578	612 070	597 040	436 398
Marge Brute d'Autofinancement	347 796	750 635	765 455	559 249

Source : SAMIR - Comptes retraités et audités par KPMG Audit-Maroc.
1995* : Estimations établies par SAMIR.



F-5. Tableau de financement en 1000 DH

LIBELLES	1993		1994		1995 prévisions	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice						
Autofinancement		(221 833)		346 643		352 941
Cessions et réduction d'immobilisations		111 167		162 583		14 716
Augmentation des capitaux propres		62 500		563 000		
Augmentation des dettes de financement		13 077		190 281		
TOTAL		(35 089)		1 262 508		367 657
Emplois stables						
Acquisition et augmentation des immo.	130 049		3 170 130		115 306	
Remboursement des capitaux propres			63 355			
Remboursement des dettes de financement	27 917		98 096		11 440	
Emplois en non valeur	4 555		9 656		(4 193)	
TOTAL	162 522		3 341 238		122 552	
Variation du BFR		662 087	1 821 757		778 690	
Variation de la trésorerie	464 476			3 900 488		533 585
TOTAL GENERAL	626 998	626 998	5 162 996	5 162 996	901 243	901 243

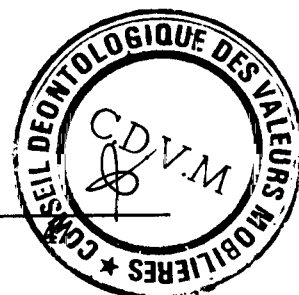
Source : SAMIR

Commentaires :

Concernant la clôture de l'exercice 1995, les prévisions permettent déjà d'avancer un résultat satisfaisant et ce, malgré les imperfections du nouveau système tarifaire et les avantages fiscaux accordés au charbon au détriment du Fuel.

Comptes produits

Le chiffre d'affaires réalisé à l'issue de l'exercice s'élève à 6,7 milliards DH permettant de couvrir l'ensemble des coûts et des dégager un bénéfice net de 436 millions DH. Cette baisse du chiffres d'affaires en 1995 découle en partie de la régression de l'ordre de 6% par rapport à 1994 de la consommation nationale des produits pétroliers. Cette baisse est essentiellement due à une chute de la consommation de Fuel de 19% et un recul de plus de 4% de celle des essences.



Charges variables de production

Avec un montant de 5,6 milliards DH, les charges variables de production totalisent 90% des charges de SAMIR. La principale composante de cet agrégat est le pétrole brut mis en oeuvre qui représente à lui seul 5,5 milliards DH.

La baisse de ce montant de 4% par rapport au coût de la mise en oeuvre hors droits de douane constaté en 1994 est attribuable surtout à la baisse des quantités de brut traitées.

Coûts de production fixes

Ces coûts, avec 322 millions DH représentent 5% environ du total des charges de la société. Comparés au réel 1994, ces coûts accusent une hausse d'environ 4%. Les principales composantes étant : les frais du personnel, les TFSE et les charges de gestion.

Charges financières

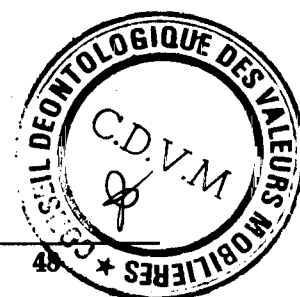
En raison de l'effort entrepris par la société, les frais financiers n'ont cessé de baisser pour atteindre en 1995 le montant de 71 millions DH contre 114 millions DH en 1994, soit un taux de régression de l'ordre de 38%.

F-6. Affectations des résultats.

AFFECTATION DES RESULTATS NON RETRAITES (KDH).

	1992	1993	1994
Résultat de l'exercice	454 028	228 395	184 798
Réserves légales	22 701	11 419	9 239
Dividendes	306 300	156 300	175 558
Augmentation de capital			
Réserves extraordinaires	171 523	60 675	-
Report à nouveau	46 496	-	-

Source : SAMIR



F-7. Ratios financiers

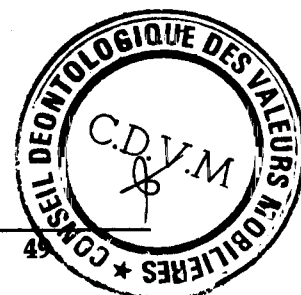
RATIOS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE

	1993	1994	1995*
<u>STRUCTURE</u>			
CAPITAUX PROPRES / BILAN	28%	20%	18%
CAPITAUX PERM. / ACTIF IMMO.	144%	127%	143%
DETTE DE FINANC. / CAP. PERM.	6%	6%	4%
DETTE MOYEN LONG TERME / BILAN	2%	1%	1%
<u>GESTION</u>			
FDR / STOCK	35%	21%	29%
STOCK / C.A.	18%	18%	23%
CLIENTS / C.A.	18%	17%	13%
FOURNISSEUR / ACHAT	9%	10%	12%
<u>RENTABILITE</u>			
R.N. / F. PROPRES	-	49%	42%
R.N. / C.A.	8%	8%	6%
MARGE BRUTE / C.A.	18%	17%	15%
R.B.E. / C.A.	16%	14%	12%

F-8. Ratios boursiers.

	1993	1994	1995 *	1996*
Nombre d'actions	5.630.000	6.255.000	6.255.000	20.641.500
BPA (Bénéfice par action)	108.7	95.4	69.7	-
Dividende par action	27.7	28.0	-	-
PER (Price earning ratio)	8,1	8,4	11,5	-
Rendement (%)	2,9	3,5	-	-

* Estimation réalisées la BCP et la BMCE sur la base des données SAMIR



F-9. Principes comptables et de présentation des états financiers.

I- ACTIF IMMOBILISE

A- EVALUATION A L'ENTREE

1°-IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS

La valeur d'entrée des frais de formation est constituée par :

- les frais d'assistance.
- les frais de séjour et de déplacement des formateurs.

Les frais relatifs à l'augmentation du capital sont constitués par :

- les frais d'enregistrement.
- la taxe notariale.
- les frais d'études.
- les frais d'actes et de timbres.

2°-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fond de commerce :

- la valeur d'entrée est la valeur d'apport.

Les logiciels informatiques :

- la valeur d'entrée est égale au prix d'achat du logiciel.

3°-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains.

les constructions.

les installations.

le matériel de transport.

le mobilier, matériel de bureau et aménagements divers.

L'entrée des immobilisations corporelles au patrimoine est comptabilisée sur la base du prix d'achat à la date de règlement augmenté des :

- Droits de douanes.
- frais de transit.
- Transport et assurance.
- Frais d'installations.

4°-IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prêts immobilisés

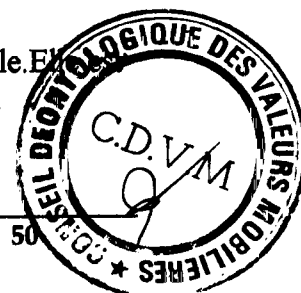
Chaque type de prêt est inscrit en comptabilité pour son montant nominal.

Autres créances financières :

- Bons d'équipement :

La valeur d'entrée de chaque bon est sa valeur nominale. Ex

égale à 50% du montant de la réserve d'investissement.



-Société Hôtelière S.A.M.I.R.
Compte bloqué, enregistré pour sa valeur nominale.

-Titres de participation :
Ils sont comptabilisés au prix d'achat.

-Dépôts et cautionnements:
La valeur d'entrée retenue est la valeur nominale.

B-CORRECTIONS DE VALEUR

1°-METHODE D'AMORTISSEMENT :

Le régime d'amortissement est linéaire.

Les taux appliqués pour chaque type d'immobilisation sont :

- Les immobilisations en non-valeurs : 33 1/3%
- Les immobilisations incorporelles : 20%
- Les immobilisations corporelles :

*Constructions : 5%(exception:10%pour l'étanchéité)

*Installations : 10%(exception : 20%pour le coût de fabrication du catalyseur).

*Matériel de transport : 25%(exception : 20% pour les véhicules de personne).

*Mobilier et matériel de bureau : 10%

*Matériel informatique : 20%

2°-METHODES DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION-ACTIF

A la fin de chaque année, les créances immobilisées et les dettes de financement sont évaluées sur la base du dernier cours de change.

Les différences de conversion qui correspondent à des pertes latentes sont inscrites en écart de conversion-actif.

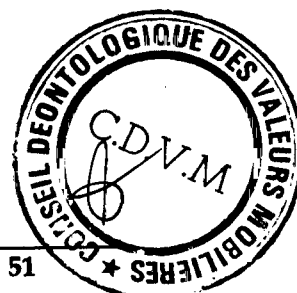
II-ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)

A-EVALUATION A L'ENTREE

1°-LES STOCKS

Pétrole brut

Le stock de pétrole brut est valorisé par type de brut suivant la méthode du « coût moyen pondéré ». Le prix d'achat est majoré des frais d'approche (frêt, assurance, frais portuaires, surestaries).



Produits finis

Le stock de ces produits est valorisé au coût de revient. Le calcul du coût de revient unitaire de la tonne de chaque catégorie de produits est calculé en répartissant les charges imputées, augmentée de la valeur du stock initial, sur les quantités vendues et celles en stock final.

Compte tenu de la diversité des produits fabriqués, de la réglementation de leur prix de vente par le ministère de l'énergie et de la difficulté de calcul des coûts de revient, la méthode retenue consiste à déterminer des quantités homogènes par l'application d'un coefficient à chaque produit.

Ce coefficient est égal au rapport « prix de vente du produit concerné » sur « prix de vente du produit de référence ».

Les produits de référence sont le fuel oil pour les grands produits et le bitume « 80/100 » pour le complexe des huiles lubrifiantes.

Produits semi-finis

-Grands produits

Le stock de ces produits est valorisé à 92% du dernier prix de la virgin Naphta vendue à l'export.

Le slop est valorisé à un prix forfaitaire calculé par application d'un taux de 39% du prix de vente du fuel oil.

-Huiles lubrifiantes

Les produits semi-finis des huiles lubrifiantes sont valorisés à un prix égal à 92% du coût de revient des produits finis qui en découlent.

-Matériel magasin

Les stocks des articles du magasin sont valorisés par la méthode du « coût moyen pondéré » sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (transit, assurance, douane, transport, frêt).

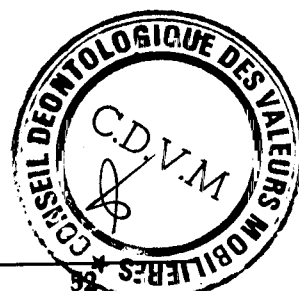
2°-LES CREANCES

Toute créance est saisie en comptabilité par référence au prix de vente facturé T.T.C
Les créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées à la fin de l'année au dernier cours de change connu.

3°-TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT

Dépôts à terme :

La valeur du dépôt à terme est la valeur nominale.



B-CORRECTIONS DE VALEUR

1°-METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Les stocks

Cette provision est constituée par les articles en stock des matières consommables devenus obsolètes.

Créances de l'actif circulant

La provision constituée en 1994, correspond au montant des créances non honorées par le personnel ayant quitté la société et pour lesquelles une procédure judiciaire est engagée.

2°-METHODES DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION-ACTIF

Les créances et les dettes circulantes sont valorisées à la fin de l'année au dernier cours de change connu.

La différence entre la valeur obtenue et la valeur d'entrée est comptabilisée sous forme d'écart de conversion-actif.

III-FINANCEMENT PERMANENT^E

1°-METHODES DE REEVALUATION : Néant

2°-METHODES D'EVALUATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES : Néant

3°-DETTES DE FINANCEMENT PERMANENT:

Les dettes de financement sont inscrites pour leur montant nominal.

4°-METHODES D'EVALUATION DES PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES.

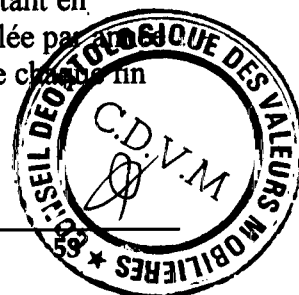
Provisions pour pertes de change :

Cette provision est dégagée entre la valeur d'entrée de la dette à caractère durable et sa valeur actualisée au dernier cours de change de l'année.

Povisions pour charge :

-Fonds d'ancienneté :

Conformément au statut de SAMIR tout agent partant en retraite a droit à l'équivalent d'une semaine travaillée par d'ancienneté. Le montant de la provision constituée chaque fin d'année est égal au montant dû à cette date.



-Congés non pris :

Le montant de la provision pour congés non consommé se calcule chaque année.

5°-METHODES DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION-PASSIF.

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en fin d'année en se basant sur le dernier cours de change connu.

Tout gain latent résultant de la comparaison entre la valeur obtenue et la valeur historique est comptabilisé en écart de conversion-passif.

IV-PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)

1°-Dettes du passif circulant :

Les dettes sont comptabilisées pour leur montant nominal.

2°-Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges.

-Provisions pour pertes de change :

Le montant de la provision est égal à la perte latente constatée à en fin d'année, suite à la comparaison entre la valeur d'entrée de la dette circulante et sa valeur actualisée au dernier cours de change connu.

3°-METHODES DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION-PASSIF

Les créances et les dettes circulantes sont valorisées à la fin de l'année, au dernier cours de change connu.

La différence, entre la valeur obtenue et la valeur d'entrée, est saisie en comptabilité sous forme d'écart de conversion-passif.

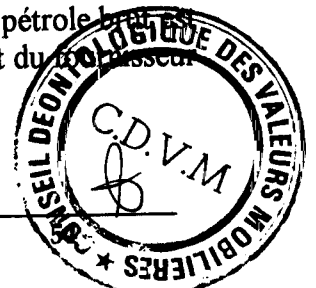
V-TRESORERIE

1°-TRESORERIE-ACTIF

Les disponibilités en espèces et en banques sont comptabilisés pour leur montant nominal en Dirhams.

2°-TRESORERIE-PASSIF

Le montant des dettes relatives au financement extérieur des achats du pétrole et l'équivalent en Dirhams des crédits en devises au jour du règlement du pétrole étranger.



F-10. Annexes.

Détail des dotations (1000 DH)

	1992	1993	1994
Dotations d'exploitation			
Dot. aux amortissement	129 218	138 564	168 415
Dotations Financières			
Dot. financières pour perte de change	139 388	29 717	3.546
Dotations non courantes aux amort. & Prov.	-	-	1 691

Source : SAMIR

Autres Débiteurs (1000 DH)

	1992	1993	1994
Autres	1.893	191	164
Hôtel Perce Neige	1 829	1 176	1 393
Coopérative	420	397	649

Source : SAMIR

Produits non courants (1000 DH)

	1992	1993	1994
Produits non courants			
Produits des cessions des immobilisations	356	493	525

Source : SAMIR

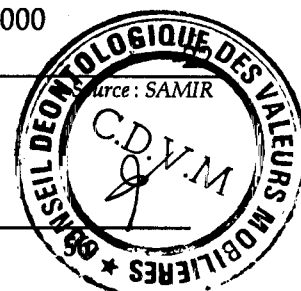
Charges non courantes (1000 DH)

	1992	1993	1994
Charges non courantes			
Valeurs nettes d'amortissement des immob.	88	44	-

Source : SAMIR

Autres charges financières (1000 DH)

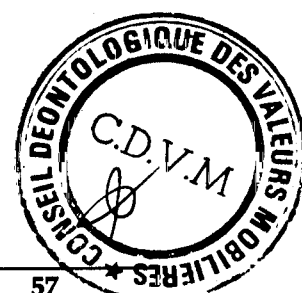
	1992	1993	1994
Autres charges financières			
Intérêts sur litiges avec SONATRACH	8 317		
Participation au capital de la SNEP		30 000	
Différence en plus sur agio & frais d'escompte			



Détail des provisions (1000 DH)

	1992	1993	1994
Provisions durables pour risque et charges			
Provisions pour risques	59 046	16 462	131
Provisions pour charges			
Fonds d'ancienneté	14 136	16 102	17 642
Fonds d'indemnité congé non pris	3 451	3 765	4 009
Autres provisions pour risques et charges	129 093	34 023	3 414
Provisions pour dépréciation des comptes clients	110	-	1 515

Source : SAMIR



PERSPECTIVES

G-1. Stratégie de développement.

La croissance rapide de la consommation en gasoil devrait se traduire par l'augmentation de la part des distillats moyens dans la production, d'autant plus importante que la diversification des sources d'énergie, en particulier par le charbon importé et le gaz naturel algérien, réduira probablement la part du fuel-oil dans le marché des combustibles, essentiellement dans la production d'électricité.

La libéralisation du commerce extérieur rendra le marché intérieur des produits pétroliers plus concurrentiel, tant au niveau de la qualité que des prix.

Cette mutation de son environnement économique amène SAMIR à privilégier trois grands axes de développement :

- ♦ améliorer les performances techniques et économiques des installations, en particulier par le réaménagement des unités et leur dégoulettage;
- ♦ répondre à l'évolution de la structure du marché par la conversion des produits lourds en distillats moyens;
- ♦ améliorer la qualité des produits destinés au marché marocain et à l'exportation.

Cette stratégie de développement devra être accompagnée d'un programme d'actions visant à augmenter la productivité:

- ♦ renforcer l'infrastructure de la raffinerie et assurer la sécurité des installations et la protection de l'environnement;
- ♦ faire évoluer l'informatique vers un système intégré qui s'étend, dans une première phase, à la gestion de la raffinerie et, ultérieurement, à la conduite des installations;
- ♦ accompagner le développement de la société par le renforcement des ressources humaines, par le recrutement et la formation.

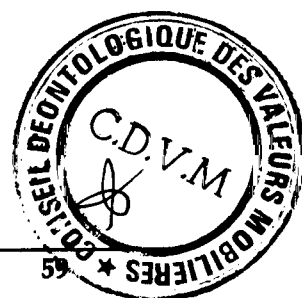
Globalement, le plan de développement de **SAMIR** devrait permettre :

- ♦ de maintenir dans un marché très concurrentiel la compétitivité de la société face à l'importation;
- ♦ d'augmenter la flexibilité de la raffinerie;
- ♦ d'améliorer sinon de maintenir la marge nette d'exploitation qui est actuellement de l'ordre de 27 dollars par tonne traitée (3,6 \$/baril) afin d'assurer l'autofinancement nécessaire, en complément au financement extérieur.

Projets déjà réalisés

Un plan décennal de développement a été arrêté en 1991 et actualisé périodiquement. La première tranche déjà réalisée comprend les investissements suivants:

- ♦ Réaménagement des anciennes installations, en vue d'augmenter leurs performances techniques et économiques, notamment:
 - modification de l'instrumentation du Topping I
 - remodelisation du train d'échange et du four du Topping II
 - installations d'une chaudière de récupération au Platforming I.
- ♦ Dégoulettage des unités de lubrifiants:
 - installation d'un cinquième filtre et de nouveaux échangeurs pour porter la capacité de production de 100.000 à 125.000 T/ an.
- ♦ Augmentation du parc de stockage de pétrole brut:
 - construction de trois réservoirs de 120.000 m³ chacun.
- ♦ Acquisition de groupes électrogènes Diesel (2 x 3MW)
- ♦ Acquisition d'une cinquième chaîne de déminéralisation d'eau de chaudière,
- ♦ Traitement des eaux résiduaires:
 - installation de décantation, flottation et traitement biologique de 400 m³/j de capacité.



Projets en cours

La deuxième tranche du plan décennal a été lancée en 1994. Elle correspond aux investissements suivants :

- ♦ Dégoulettage du Topping III pour faire passer sa capacité de 4 à 6 millions de t/an par l'installation d'une colonne preflash, d'un troisième train d'échange et d'un troisième four.
- ♦ Dégoulettage des unités lubrifiantes de 125.000 à 150.000 T/an par l'installation d'un deuxième RDC d'un sixième filtre et la remodelisation de la récupération des sections de récupération des solvants.
- ♦ Installation d'une chaudière de 80T/heure.

Nouveaux projets

Des études réalisées par SAMIR et des consultants externes ont confirmé la viabilité d'un projet de construction d'un hydrocaking d'une capacité de 1 million de T/an et d'un visbreaking. Cet ensemble lui permettra de garder sa part de marché en gasoil, d'augmenter sensiblement sa marge unitaire et surtout d'améliorer sa marge brute globale. Il lui donnera par ailleurs une flexibilité de fonctionnement importante au niveau du choix des pétroles bruts et des opportunités d'exportation. L'évaluation financière de ce projet n'a pas encore été fixée définitivement.

D'autres projets sont envisagés par SAMIR dont :

- ♦ Isomérisation de l'essence légère (200.000 T/an);
- ♦ Augmentation de la production des lubrifiants à 250.000 T/an pour l'installation d'un deuxième déparaffinage.
- ♦ Production du noir de carbone (20.000 T/an);
- ♦ Production de cires industrielles (15.000 T/an);

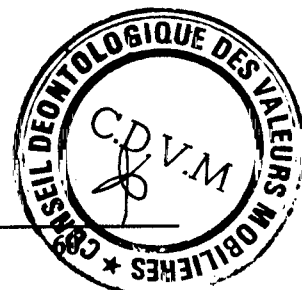


TABLEAU DES DETTES EN 1000 DH.

DETTES	Total	Analyse par échéance		En devises	Autre type d'analyse	
		+ d'un an	Moins d'un an		Vis à vis de l'Etat	Autres
DE FINANCEMENT	77 345					
Emprunts obligataires						
Autres	77 345	74 490	2 855	22 805		77 145
DU PASSIF	2 756 944					
Fournisseurs	608 963	11 233	597 730	22 805	466 356	10 728
Avances clients	51 070		51 070		47 828	
Personnel	3 793	167	3 625		592	105
Organismes Sociaux	3 907		3 907		2 083	
Etat	1 997 838	20 078	1 977 760		1 997 383	
Comptes d'associés	35					35
Autres	70 184	64 334	5 849			
Comptes de régularisation	21 152		21 152			

Source : SAMIR

TABLEAU DES CREANCES EN 1000 DH

CREANCES	Total	Analyse par échéance		En devises	Autre type d'analyse	
		+ d'un an	Moins d'un an		Vis à vis de l'Etat	Autres
DE L'ACTIF IMMOBILISE	148 950					
Prêts immobilisés	95 459	94 804	655			
Autres	53 490	53 490			37 982	14 029
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 331 532					
Avances fournisseurs	7 565		7 565	3 151		
Clients	1 237 515		1 237 515	85 699		
Personnel	2 047		1 327		192	753
Etat	1 051 999		1 051 999		1 051 999	
Comptes d'associés						
Autres	2 207		2 207			
Comptes de régularisation	30 196	16 142	14 054		17 048	

Source : SAMIR

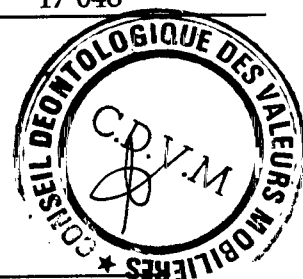


TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES EN 1000 DH

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT	NATURE	DATE	OBJET	VALEUR COMPTABLE
SURETES DONNEES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
SURETES RECUES					
Prêt achat de voiture	3 046	carte grise	Diverses	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt achat ameublement	1 187	reconnaissance de dettes	Diverses	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt pour constr. log.	872	hypothèque	Diverses	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt logement II	1 737	hypothèque	1989	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt El Kouda	1 304	hypothèque	1987	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt logement III	5 626	hypothèque	1990	Personnel SAMIR	NEANT
Prêt logement IV	77 919	hypothèque	1993	Personnel SAMIR	NEANT

Source : SAMIR

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS CREDIT BAIL EN 1000 DH

LIBELLES	1993	1994
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals et cautions		
Douanes	233 670	88 434
SCP	139 000	1 454 000
TOTAL	372 670	1 542 434
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals et cautions		
Banques	233 670	88 434
Fournisseurs	4 003	3 495
Clients	8 150	8 380
SCP	550 000	1 030 000
Autres		
Crédit documentaire	849 364	911 953
TOTAL	1 645 188	2 042 262

Source : SAMIR

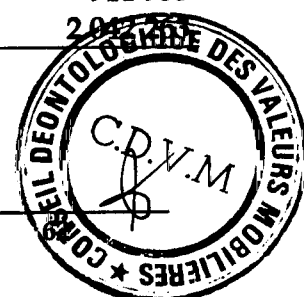


TABLEAU DES BIENS EN CREDIT BAIL EN 1000 DH

NEANT

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS EN 1000 DH

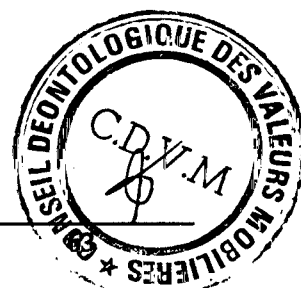
RAISON SOCIALE	Prix d'acquisition	Valeur nette comptable
SAMIR Hotel (SHS)	4 883	4 883
SANAD	1 820	1 820
CPA	62	62
LUBNA	1 000	1 000
SNAM	20 000	20 000
BMCE Madrid	10 708	10 708
Banque Populaire Casa Est	264	264

Source : SAMIR

TABLEAU DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS EN 1000 DH

NATURE	1994
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	4 555
Frais préliminaire	4 555
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	683
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 934
Construction	12 376
Installation technique	40 303
Matériel de transport	8 043
Mobilier et matériel bureau	3 216
Immobilisations en cours	75 949

Source : SAMIR



STRUCTURE DES PRIX DE REPRISSE DES PRODUITS PETROLIERS

FEVRIER 1996

COTATIONS \$/T 173,74 172,62 163,57 195,93 195,93 169,49 103,85
TAUX \$
FRET \$/T 30,00 11,00 11,00 11,00 11,00 11,00

8,6084

14,00

	BUTANE	SUPER	ORDINAIRE	LAMPANT	JET A1	GASOIL	FUEL N2
1. Prix FOB	1.495,62	1.485,98	1.408,08	1.686,64	1.686,64	1.459,04	893,98
2. FRET	258,25	94,69	94,69	94,69	94,69	94,69	120,52
3. Assurance	5,26	4,74	4,51	5,34	5,34	4,66	3,04
4. Coulage de transport	8,80	7,93	7,54	8,93	8,93	7,79	5,09
5. Commissions bancaires	8,77	7,90	7,51	8,91	8,91	7,77	5,07
6. Charges portuaires							
a- Aconage	13,50	12,90	12,90	12,90	12,90	4,10	5,00
b- Péage	2,80	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
c- Droits supplémentaires	12,08	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	3,50
d- Travaux rémunérés	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
7. Contrôle quantité-qualité							
e- Analyse	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
f- Expertise	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
8. Frais de transit	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
9. Surestaries	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
10. Frais financiers d'exploitation	35,08	31,61	30,06	35,63	35,63	31,07	20,29
11. Coût d'approvisionnement*	1.854,91	1.674,66	1.594,18	1.881,95	1.881,95	1.638,03	1.073,89
12. Coulage de stockage et de manip.	9,27	8,37	7,97	9,41	9,41	8,19	5,37
13. Autres charges	18,55	16,75	15,94	18,82	18,82	16,38	10,74
14. Risque de change	27,26	24,95	23,88	25,79	25,79	22,70	13,99
15. Coût total d'approvisionnement	1.909,99	1.724,73	1.641,98	1.935,97	1.935,97	1.685,30	1.103,99
16. Coefficient d'adéquation	124,15	112,11	106,73	125,84	125,84	109,54	71,76
17. Prix de reprise, hors taxes	2.034,14	1.836,84	1.748,70	2.061,80	2.061,80	1.794,84	1.175,75
	(DH/T)	(DH/HL)	(DH/HL)	(DH/HL)	(DH/HL)	(DH/HL)	(DH/T)
18. Prix de reprise, hors taxes	2.034,14	135,74	126,26	163,29	163,29	149,33	1.175,75
19. TIC	46,00	376,40	357,20	-	-	222,20	435,90
20. TVA 7% de (18+19)	145,61	35,85	33,84	11,43	-	26,01	112,82
21. Crédit de droit (0,45% de 19+20)	-	1,86	1,76	0,05	-	1,12	2,47
22. Prix de reprise, taxes comprises	2.225,75	549,85	519,06	174,77	163,29	398,66	1.726,94



Direction Régionale de l'Énergie et des Mines.

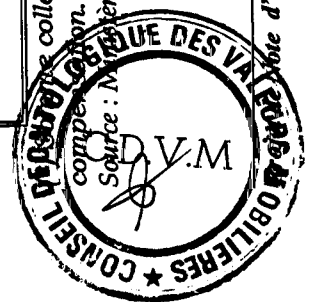
STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (Combustibles liquides)

FEVRIER 1996

	SUPER (d= 0,739) (DH/HL)	ORDINAIRE (d= 0,722) (DH/HL)	LAMPANT (d=0,792) (DH/HL)	GASOIL (d=0,832) (DH/HL)	FUEL N2 (DH/T)
Prix de reprise	135,74	126,26	163,29	149,33	1.175,75
TIC	376,40	357,20	-	222,20	435,90
TVA (7% de 1+2)	35,85	33,84	11,43	26,01	112,82
Credit de droit (0,45% de 2+3)	1,86	1,76	0,05	1,12	2,47
Sous total (1+2+3+4)	549,85	519,06	174,77	398,66	1.726,94
Coulage (1,25% de 5)	6,87	6,49	2,18	4,98	-
Frais et marges de distribution	14,70	13,70	8,50	8,60	90,00
Marge spéciale pour financement des stocks *	4,00	4,00	4,00	4,00	25,00
A déduire TVA (3)	575,42	543,25	189,45	416,24	1.841,94
	35,85	33,84	11,43	26,01	112,82
Péréquation	539,57	509,41	178,02	390,25	1.729,12
1. Provision pour différentiel Mohammedia - Sidi Kacem	88,41	107,64	157,38	0,50	-
2. Compte d'ajustement des prix	22,11	12,51	-	0,50	-
3. Prix de vent en gros, hors TVA	4,37	4,23	(4,35)	(1,57)	0,00
4. TVA (7% de 12)	654,46	633,79	331,05	389,68	1.729,12
5. Prix de vente en gros, TVA comprise	45,81	44,37	23,17	27,28	121,04
6. Coulage - Détaillants (0,5% de 14)	700,27	678,16	354,22	416,96	1.850,16
7. Marge de détail (3% de 17)	3,50	3,39	1,77	2,08	-
8. Prix de vente au détail	22,23	21,45	11,01	12,96	-
	726,00	703,00	367,00	432,00	-

* Les données sont collectées par les sociétés de distribution et à inscrire au passif de leur bilan comme dette à long terme vis-à-vis de la caisse de

COINTECH
Société : Ministère de l'Énergie et des Mines.



STRUCTURE DU PRIX DU BUTANE CONDITIONNE (DH/TM)

FEVRIER 1996

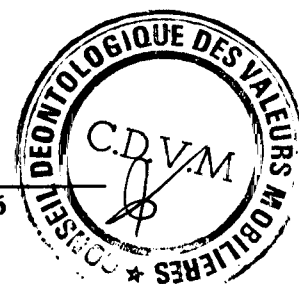
	CHARGES SUPERIEURES A 5 KG	CHARGES INFERIEURES A 5 KG
EMPLISSAGE		
1. Prix de reprise	2.034,13	3.034,13
2. TIC	46,00	46,00
3. TVA (7% de 1+2)	145,61	145,61
4. Sous total (1+2+3)	2.225,74	2.225,74
5. Coulage emplissage (2% de 4)	44,51	44,51
6. Marge et frais d'emplissage	250,00	250,00
7. Marge « spéciale » pour financement des stocks (a)	30,00	30,00
8. Provision de transport en vrac	50,00	50,00
9. Capsulage bouteilles	20,00	50,00
10. TVA (7% de 5 à 9)	27,62	29,72
11. Prix de vente aux sociétés de distribution	2.647,87	2.679,97
DISTRIBUTION		
12. Prix d'achat aux centres emplisseurs	2.647,87	2.679,97
13. Frais et marge « sociétés de distribution »	385,33	449,67
14. Frais et marge « dépositaires »	353,33	416,67
	3.386,53	3.546,31
A déduire TVA (3+10)	173,23	175,33
	3.213,30	3.370,98
15. Solde caisse de compensation	(325,45)	(451,98)
16. Prix de vente en gros hors TVA	2.887,85	2.919,00
17. TVA (7% de 16)	202,15	204,33
18. Prix de vente en gros TVA comprise	3.090,00	3.123,33
19. Marge « détaillants »	160,00	210,00
20. Prix de vente au détail (prix de base)	3.250,00 (b)	3.000,33 (c)

(a) Somme collectée par les sociétés de distribution et à inscrire au passif de leur bilan comme dette à long terme vis-à-vis de la caisse de compensation.

(b) Soit 39 DH par charge de 12 kg en zone 0 ; 40,34 en zone I ; 42,96 DH en zone II et 43,44 DH en zone III.

(c) Soit 10 DH par charge de 3 kg en zone 0 ; 10,34 DH en zone I ; 10,99 DH en zone II et 11,11 DH en zone III.

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.



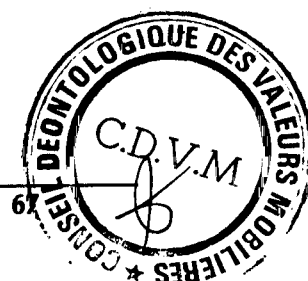
STRUCTURE DU PRIX DU BUTANE EN VRAC (DH/TM)

FEVRIER 1996

EMPLISSAGE	
1. Prix de reprise	2.034,13
2. TIC	46,00
3. TVA (7% de 1+2)	145,61
4. Sous total (1+2+3)	2.225,74
5. Coulage emplissage (2% de 4)	44,51
6. Marge et frais d'emplissage	156,00
7. Marge « spéciale » pour financement des stocks (*)	30,00
8. TVA (7% de 5 à 7)	16,14
9. Prix de vente aux sociétés de distribution	2.472,40
DISTRIBUTION	
10. Prix d'achat aux centres emplisseurs	2.472,40
11. Frais et marge « sociétés de distribution »	432,00
	2.904,40
A déduire TVA (3+8)	161,75
	2.742,65
12. Prix de vente en gros hors TVA	2.742,65
13. TVA (7% de 12)	191,99
14. Prix de vente en gros TVA comprise	2.934,64

(*) Somme collectée par les sociétés de distribution et à inscrire au passif de leur bilan comme dette à long terme vis-à-vis de la caisse de compensation.

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.



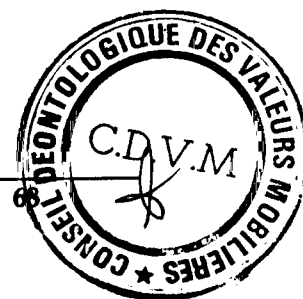
**STRUCTURE DES PRIX DE VENTE DU
CARBUREACTEUR « JP 1 »**

FEVRIER 1996

DH/HL

	PRIX DE REPRISE (1)	DIFFERENTIEL DE MISE A BORD (2)	PRIX DE VENTE (1) + (2)
<i>Aérodrome de Mohamed V et aérodrome de Casablanca de Casa-Anfa</i>	163,29	23,92	187,21
<i>Aérodrome de Rabat-Salé</i>	163,29	24,57	187,86
<i>Aérodrome de Tanger</i>	163,29	39,77	203,06
<i>Aérodrome de Marrakech</i>	163,29	38,62	201,91
<i>Aérodrome d'Oujda</i>	163,29	55,42	218,71
<i>Aérodrome de Fès</i>	163,29	44,37	207,66
<i>Aérodrome d'Al Hoceima</i>	163,29	60,12	223,41
<i>Aérodrome d'Agadir</i>	163,29	45,92	209,21

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.



STRUCTURE DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS DESTINES AU SOUTAGE DES NAVIRES

FEVRIER 1996

	GASOIL (DH/HL)	FUEL OIL (DH/TM)
1) Prix de reprise	149,33	1.175,75
2) Coulage (1,25% de 1)	1,87	-
3) Frais et Marge de distribution	8,60	90,00
4) Prix de vente de base	159,80	1.265,75

Source : Ministère de l'Energie et des Mines.



**STRUCTURE DU PRIX DE VENTE
DE L'ESSENCE ORDINAIRE AUX PECHEURS**

FEVRIER 1996

DH/HL

1) Prix de reprise	126,26
2) Coulage (1,25% de 1)	1,58
3) Frais et Marge de distribution	13,70
4) Marge « spéciale » pour financement des stocks	4,00
5) Prix de vente en gros	145,54
6) Coulage - détaillants (0,5% de 5)	0,73
7) Marge de détail	21,45
8) Prix de vente au détail (prix de base)	167,72

Source : Ministère de l'Énergie et des Mines.

